

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

1 - DIRECTION GENERALE		
Dél 132-2022	Désignation d'un(e) secrétaire de séance	APPROUVEE
Dél 133-2022	Restitution des informations du bureau du 17 octobre 2022 et des décisions	APPROUVEE
Dél 134-2022	Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2022	APPROUVEE
Dél 135-2022	Présentation du rapport d'activité 2021	ACTE
2 – FINANCES / BUDGET		
Dél 136-2022	Modalités de reversement d'une partie des recettes de taxe d'aménagement perçue par les communes à la CC2SO	APPROUVEE
Dél 137-2022	Répartition de la fiscalité éolienne 2022	APPROUVEE
Dél 138-2022	Budget principal : Délibération modificative de crédits n°3	APPROUVEE
Dél 139-2022	Budget Entretien de communes : Délibération modificative de crédits n°3	APPROUVEE
Dél 140-2022	Budget ZAC du Bosquel : Délibération modificative de crédits n°2	APPROUVEE
Dél 141-2022	Budget Picard'la : Délibération modificative de crédits n°2	APPROUVEE
Dél 142-2022	Présentation du DOB 2022	ACTE
3 - RESSOURCES HUMAINES		
Dél 143-2022	Modification du tableau indicatif des emplois	APPROUVEE
4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Dél 144-2022	Signature d'une convention avec la Sanef pour l'aménagement d'un giratoire en sortie de la ZAC du Bosquel	APPROUVEE
Dél 145-2022	Zone d'activité de Beaucamps-le-Vieux : cession de terrains : modification de la délibération 127-2022 du 26/09/2022	APPROUVEE
Dél 146-2022	Zone d'activités de Poix-de-Picardie : cession de terrains : modification de la délibération 129-2022 du 26/09/2022	APPROUVEE
5 – AMENAGEMENT DE L'ESPACE		
Dél 147-2022	Avis sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc de 4 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Beaucamps-le-Jeune.	AVIS DEFAVORABLE
6 - VOIRIE		
Dél 148-2022	Fonds de concours	APPROUVEE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 105
Nombre de votants : 114Objet :

DIRECTION GENERALE

Désignation d'un(e)
secrétaire de séance.Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 18-11-2022
et sa mise en ligne
le 21/11/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, BEAUCOURT Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLENT Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DUFEUILLE Martine (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés :

ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre, de WAZIERS Isabelle.

Secrétaire de séance : -----

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance,

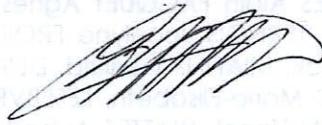
Le Conseil Communautaire, unanime après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** en qualité de secrétaire de séance Monsieur CALIPPE Alain, commune de Fresneville.

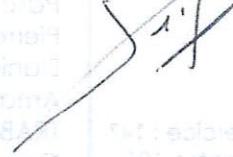
Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE**



**Le Président
Alain DESFOSSÉS**



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 105
Nombre de votants : 114Objet :

DIRECTION GENERALE

Restitution
des informations
du bureau
du 17 octobre 2022.Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 18-11-2022
et sa mise en ligne
le ... 21.11.2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures , le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, BEAUCOURT Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLENT Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DUFEUILLE Martine (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés :

ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre, de WAZIERS Isabelle.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

La séance ouverte, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution des informations du bureau communautaire du 17 octobre 2022 :

✓ **DEMANDE DE SUBVENTION**

Une subvention d'un montant de 13 600 € a été sollicitée auprès de l'AVERE-France dans le cadre du programme Advenir pour l'installation de 3 bornes de recharge électrique sur le parking de la CC2SO.

✓ **OCTROI DE SUBVENTIONS**

Les subventions ci-dessous ont été accordées pour l'aide à la licence aux associations :

Nom association	Proposition retenue. Attribution correspondant au versement à la fédération
Judo club Beaucamps-le-Vieux	1 420,00 €
Tennis club de Poix	1 052,00 €
AS2A (association Sportive Allery Airaines)	793,00 €
Poix triathlon	530,50 €
Football club d'Oisemont	926,00 €
Club de danse de Oisemont	484,00 €
Judo club de Conty	980,00 €
Poix handball	88,70 €
Club de judo d'Hornoy / Oisemont	2 920,00 €
U.S.T.T. Poix de Picardie	313,00 €
Etoile Sportive des 2 Vallées	924,00 €
Loeuilly canoë kayak	520,00 €
Les ateliers du Val de Selle	2 125,00 €
Conty Loeuilly SC	814,00 €
Basket ball club du contynois	1 707,00 €
La roue cool VTT	269,28 €
Sporting club des templiers	431,00 €
Société de longue paume d'Equennes - Poix	661,00 €
Association Poix - Blangy - Croixrault FC	943,00 €
Les robins de Poix	150,02 €
Funakoshi karaté	740,00 €
Union sportive de Lignièrès-Chatelain	894,20 €
AGM (Association de Gymnastique Molliens-Dreuil)	1 150,50 €
Judo club airainois	1 840,00 €
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers de Poix de Picardie	1 260,00 €
Tir quercitain	440,00 €
Judo club de Poix-de-Picardie	2 480,00 €
Badminton - Tennis de Conty	260,00 €
U.S. Poix natation	570,00 €
	27 686,20 €

Les subventions pour l'aide à l'adhésion ont été accordées aux associations ci-dessous :

Dossier	Nom association	Éligibilité	Proposition retenue. Attribution correspondant au montant forfaitaire
1	Les Petits curieux	OUI	713,00 €
2	Atout Lire	OUI	851,00 €
3	La Fraternelle de Conty	OUI	598,00 €
4	Ecole de musique de Quevauvillers	OUI	460,00 €
5	FA SI LA MOLLIENS	OUI	943,00 €
6	Les Améthystes de Conty	OUI	437,00 €
7	Ev'i'danse	OUI	1 863,00 €
8	Harmonie Allery	OUI	322,00 €
9	L'outil en main Poix-de-Picardie	OUI	92,00 €
			6 279,00 €

Les subventions ci-dessous ont été accordées aux associations dans le cadre des appels à projet « Soutien aux initiatives à destination des jeunes » :

Association	Proposition retenue
De la fourche à la fourchette	1 000,00 €
Les Petits Curieux	1 708,00 €
Judo club Beaucamps-le-Vieux	606,00 €
Foyer rural Val de Selle	350,00 €
	3 664,00 €

✓ **VIE SCOLAIRE : Contribution obligatoire aux écoles privées**

Une participation financière au titre de l'année 2022 a été accordée aux écoles privées de Conty pour un montant de 57 620,16 € et à Oisemont pour un montant de 72 579,24 €.

✓ **VOIRIE : Conventions de mandats**

Le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandats à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :

- Commune de NESLETTE : travaux d'accès au cimetière et grande rue pour un montant estimatif de 12 588,92 € TTC
- Commune de VERGIES : aménagement de la place pour un montant estimatif de 9 352,90 € TTC
- Commune d'INVAL BOIRON : aménagement rue du moulin pour un montant estimatif de 618,79 € TTC

Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE



Le Président
Alain DESFOSSES



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 105
Nombre de votants : 114Objet :

DIRECTION GENERALE

Approbation
du procès-verbal
du 26 septembre 2022Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 18-11-2022
et sa mise en ligne
le 21-11-2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures , le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, BEAUCOURT Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DUFEUILLE Martine (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés :

ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre, de WAZIERS Isabelle.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par **104 voix POUR, 1 voix CONTRE** (MORELLE Dominique), **3 ABSTENTIONS** (DUCHAUSOY Stéphane, TEN Alexis, LUCET Éric) et **6 non-participations au vote**,

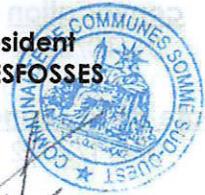
- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 26 septembre 2022.

Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE**

**Le Président
Alain DESFOSSÉS**



Objet :

FIRMINOIS COMMUNALE

Le présent document est communiqué en vertu de la loi n° 178 du 16 juillet 1978 relative à l'accès à l'information.



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 105
Nombre de votants : 114Objet :

DIRECTION GENERALE

Rapport d'activités 2021

Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 18-11-2022
et sa mise en ligne
le21.11.2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures , le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, BEAUCOURT Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLENT Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DUFEUILLE Martine (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés :

ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre, de WAZIERS Isabelle.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

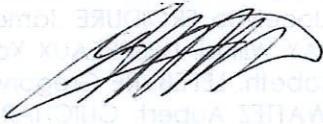
La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L5211-39 du CGCT, les EPCI doivent chaque année établir leur rapport d'activités.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la présentation du rapport d'activités 2021 de la CC2SO.

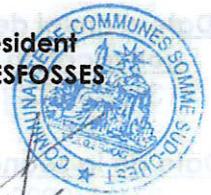
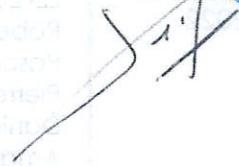
Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE



Le Président
Alain DESFOSSES



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 106
Nombre de votants : 115Objet :**BUDGET / FINANCES**

Reversement de la taxe
d'aménagement.Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 21-11-2022
et sa mise en ligne
le 21-11-2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures , le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, BEAUCOURT Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DUFEUILLE Martine (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagement de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- un permis de construire,
- un permis d'aménager,
- une autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1.80 m, y compris les combles et les caves.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal est désormais obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Cet article 109 indique en effet que si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences).

Les 52 communes de la CC2SO ayant institué la taxe d'aménagement et la communauté de communes doivent donc, par délibérations concordantes, définir les modalités de reversement de taxe d'aménagement communale à l'EPCI. Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1^{er} janvier 2022.

Afin de répondre à la loi de finances pour 2022, il a été proposé que les communes concernées reversent 1% des recettes de taxe d'aménagement (hors zone d'activité de Croixrault et du Bosquel) à la communauté de communes.

Concernant les communes ayant une zone d'activité communautaire sur leur territoire, Le Bosquel et Croixrault, il est proposé que celles-ci reversent 100% de la taxe d'aménagement perçue sur ces ZA à la communauté de communes puisque c'est la CC2SO qui prend entièrement à sa charge le coût des travaux d'aménagement (VRD).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 109 de la loi de finances pour 2022 ;
Vu l'article L331-2 du Code de l'urbanisme ;

L'assemblée est invitée :

- à approuver le principe de reversement de 1% de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes ;
- à approuver le principe de reversement de 100 % de la taxe d'aménagement perçue sur ces ZA à la communauté de communes pour les communes de Le-Bosquel et Croixrault, puisque c'est la CC2SO qui prend entièrement à sa charge le coût des travaux d'aménagement ;
- de décider que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022 ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir et les éventuels avenants fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée et ayant délibéré de manière concordante ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par **97 voix POUR, 4 voix CONTRE** (DUCHAUSOY Stéphane, FROMENT Jean, DEVAUX Ginette, LEJEUNE Denis), **11 ABSTENTIONS** (GRICOURT Corinne, LEFEBVRE Grégory, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, WATELAIN Philippe, PADE Laurence, PRAT Philippe, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, SIMON André, FURGEROT Christian) et **3 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** le principe de reversement de 1% de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes ;
- **APPROUVE** le principe de reversement de 100 % de la taxe d'aménagement perçue sur ces ZA à la communauté de communes pour les communes de Le-Bosquel et Croixrault, puisque c'est la CC2SO qui prend entièrement à sa charge le coût des travaux d'aménagement ;
- **DECIDE** que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions à intervenir et les éventuels avenants fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée et ayant délibéré de manière concordante ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il convient de préciser que ce partage de la taxe d'aménagement demeure applicable jusqu'à adoption de nouveaux taux.

Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE



Pour extrait conforme,

Le Président
Alain DESFOSSÉS



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 106
Nombre de votants : 115Objet :**BUDGET / FINANCES**

Fiscalité éolienne 2022

Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 15-11-2022
et sa mise en ligne
le ... 21.11.2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, BEAUCOURT Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DUFEUILLE Martine (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que les chiffres initialement communiqués par la DGFiP pour la commune de FRICAMPS étaient erronés et qu'un rôle supplémentaire d'un montant de 53 850 € est à répartir sur l'ensemble des communes. La proposition de répartition de la fiscalité éolienne pour 2022 telle que reprise ci-dessous est présentée à l'Assemblée :

Communes	A VERSER
AIRAINES	35 682,90 €
ALLERY	13 893,89 €
ANDAINVILLE	21 461,39 €
ARGUEL	36 401,51 €
AUMATRE	4 868,97 €
AUMONT	4 868,97 €
AVELESGES	4 868,97 €
AVESNES CHAUSSOY	4 868,97 €
BANCOUEL-SUR-SELLE	4 868,97 €
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	7 150,39 €
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	4 868,97 €
BELLEUSE	22 036,17 €
BELLOY-ST-LEONARD	4 868,97 €
BERGICOURT	4 868,97 €
BERMESNIL	4 868,97 €
BETTEMBOS	16 155,87 €
BLANGY-SOUS-POIX	4 868,97 €
BOUGAINVILLE	41 355,77 €
BRASSY	7 409,39 €
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	4 868,97 €
BROCOURT	4 868,97 €
BUSSY-LES-POIX	4 868,97 €
CAMPS EN AMIENOIS	4 868,97 €
CANNESSIERES	4 868,97 €
CAULIERES	36 652,63 €
CERISY BULEUX	4 868,97 €
CONTRE	4 868,97 €
CONTY	4 868,97 €
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	4 868,97 €
COURCELLES-SOUS-THOIX	7 409,39 €
CROIXRAULT	20 938,39 €
DROMESNIL	4 868,97 €
EPAUMESNIL	4 868,97 €
EPLESSIER	42 994,38 €
EQUENNES-ERAMECOURT	4 868,97 €
ESSERTAUX	4 868,97 €
ETREJUST	4 868,97 €
FAMECHON	4 868,97 €
FLEURY	4 868,97 €
FLUY	4 868,97 €
FONTAINE LE SEC	4 868,97 €
FORCEVILLE EN VIMEU	4 868,97 €
FOSSEMANANT	4 868,97 €
FOUCAUCOURT HORS NESLE	4 868,97 €
FOURCIGNY	4 868,97 €
COURT	4 868,97 €
FREMONTIERS	22 051,64 €
FRESNE TILLOLOY	18 786,39 €
FRESNEVILLE	4 868,97 €
FRESNOY ANDAINVILLE	21 461,39 €
FRESNOY AU VAL	18 646,39 €
FRETTECUISE	4 868,97 €
FRICAMPS	12 361,37 €

Préfecture de la Somme	
Arrondissement d'Amiens	
Communes de Sud-Ouest	
Date d'envoi de la convocation	31/10/2022
Date de la séance	04/11/2022
Objet	BUDGET FINANCIER

GAUVILLE	4 868,97 €
GUIZANCOURT	4 868,97 €
HESCAMPS	24 391,39 €
HEUCOURT CROQUOISON	4 868,97 €
HORNOY LE BOURG	14 208,39 €
INVAL BOIRON	4 868,97 €
LACHAPELLE	4 868,97 €
LAFRESGUIMONT-ST-MARTIN	40 767,05 €
LALEU	4 868,97 €
LAMARONDE	27 980,39 €
LE BOSQUEL	4 868,97 €
LE MAZIS	4 868,97 €
LE QUESNE	4 868,97 €
LE TRANSLAY	4 868,97 €
LIGNIERES EN VIMEU	4 868,97 €
LIGNIERES-CHÂTELAIN	8 127,57 €
LIOMER	4 868,97 €
MARLERS	11 787,47 €
MEIGNEUX	4 868,97 €
MEREAUCOURT	4 868,97 €
MERICOURT-EN-VIMEU	4 868,97 €
METIGNY	4 868,97 €
MOLLIENS DREUIL	6 126,89 €
MONSURES	4 868,97 €
MONTAGNE FAYEL	29 901,39 €
MORVILLERS-ST-SATURNIN	41 626,39 €
MOUFLIERES	4 868,97 €
MOYENCOURT-LES-POIX	20 938,39 €
NAMPS-MAISNIL	4 868,97 €
NAMPTY	4 868,97 €
NESLE L'HOPITAL	4 868,97 €
NESLETTE	4 868,97 €
NEUVILLE AU BOIS	4 868,97 €
NEUVILLE-COPPEGUEULE	4 868,97 €
O-de-Selle	4 868,97 €
OFFIGNIES	8 113,57 €
OISEMONT	4 868,97 €
OISSY	4 868,97 €
ORESMAUX	38 700,39 €
PLACHY-BUYON	4 868,97 €
POIX-DE-PICARDIE	4 868,97 €
PROUZEL	4 868,97 €
QUESNOY-SUR-AIRAINES	37 565,82 €
QUEVAUVILLERS	4 868,97 €
RAMBURES	30 929,53 €
RIENCOURT	4 868,97 €
SAINT-AUBIN-RIVIRE	4 868,97 €
SAINT-LEGER-SUR-BRESLE	4 868,97 €
SAINT-MAULVIS	35 646,89 €
SAINTE-SEGREE	4 868,97 €
SAULCHOY-SOUS-POIX	4 868,97 €
SENARPONT	4 868,97 €
SENTHELIE	14 634,89 €
SAINT-AUBIN-MONTENOY	4 868,97 €
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	4 868,97 €
TAILLY L'ARBRE A MOUCHES	4 868,97 €
THIEULLOY L'ABBAYE	57 308,21 €
THIEULLOY-LA-VILLE	4 868,97 €
THOIX	7 409,39 €
VELENNES	20 647,07 €
VERGIES	4 868,97 €

VILLEROY	4 868,97 €
VILLERS CAMPSART	4 868,97 €
VRAIGNES-LES-HORNOY	4 868,97 €
WARLUS	4 868,97 €
WOIREL	4 868,97 €
TOTAL versé aux communes	1 278 915,69 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par **103 voix POUR, 1 voix CONTRE** (FACQUET Agnès) ,
2 ABSTENTIONS (BEAUCOURT Benoît et NOPPE Robert) et **9 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** la répartition ci-dessus reprise
- **INVITE** son Président à procéder aux versements des sommes dues.

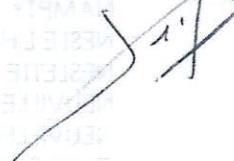
Fait et délibéré en séance,
 Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE



Le Président
Alain DESFOSSES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 106
Nombre de votants : 115Objet :**BUDGET / FINANCES**

Budget principal
Délibération
modificative de crédits
n° 3.Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 15-11-2022
et sa mise en ligne
le ... 21-11-2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures , le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, BEAUCOURT Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSES Alain FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLENT Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DUFUILLIE Martine (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget principal ainsi qu'il suit :

Décision modificative		
Organisme : CC2SO		Page 1 sur 2
Budget : CC2SO PRINCIPAL		
Compte	Libellé	DM
		2022
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	
Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	765 000,00
011	Charges à caractère général	25 000,00
60621	Combustibles	-20 000,00
617	Etudes et recherches	30 000,00
6188	Autres frais divers	-40 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	55 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	714 000,00
6218	Autre personnel extérieur	-10 000,00
64111	Rémunération principale	56 500,00
64118	Autres indemnités	-4 000,00
64131	Rémunérations	616 000,00
64138	Primes et autres indemnités	-500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	43 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00
65	Autres charges de gestion courante	26 000,00
657382	Organismes publics divers	10 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	16 000,00
R	RECETTE	765 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	255 000,00
70632	A caractère de loisirs	55 000,00
70661	Participations des familles	200 000,00
74	Dotations et participations	470 000,00
7473	Départements	300 000,00
7478222	Caisses d'allocations familiales	170 000,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00
75888	Autres	40 000,00
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	650,00
21	Immobilisations corporelles	650,00
21838	Autre matériel informatique	650,00
4581	Opérations sous mandat	0,00
458113	Vergies travaux de voirie Place en CM	10 000,00
458115	Neslette travaux voirie en CM	15 000,00
458117	Inval Boiron voirie rue du moulin en CM	1 000,00
458169	Provision	-26 000,00
R	RECETTE	650,00
13	Subventions d'investissement	650,00
1328	Autres	650,00
4582	Opérations sous mandat	0,00
458213	Vergies travaux de voirie Place en CM	10 000,00
458215	Neslette travaux voirie en CM	15 000,00
458217	Inval Boiron voirie rue du moulin en CM	1 000,00
458269	Provisions	-26 000,00

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par **110 voix POUR, 1 ABSTENTION** (BEAUCOURT Benoît) et **4 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** la délibération modificative n°3_2022 du Budget Principal.

Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la
convocation :**
31/10/2022

Date de la séance :
07/11/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 106
Nombre de votants : 115

Objet :**BUDGET / FINANCES**

Budget
Entretien de Communes
Délibération
modificative de crédits
n° 3.

Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 15-11-2022
et sa mise en ligne
le 11-11-2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures , le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, BEAUCOURT Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DUFEUILLE Martine (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget Entretien de communes ainsi qu'il suit :

Décision modificative		
Organisme :	CC2SO	Page 1 sur 1
Budget :	ENTRETIEN COMMUNE	
Compte	Libellé	DM
	Exercice Période Arrêté le	2022
Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00
64131	Rémunérations	4 000,00
R	RECETTE	4 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 000,00
70845	aux communes membres du GFP	4 000,00

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par **110 voix POUR** et **5 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** la délibération modificative n°3_2022 du Budget Entretien de Communes.

Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE



Le Président
Alain DESFOSSES



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 106
Nombre de votants : 115Objet :**BUDGET / FINANCES**

Budget
ZAC du Bosquel
Délibération
modificative
de crédits n° 2.Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 15-11-2022
et sa mise en ligne
le ... 21.11.2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, BEAUCOURT Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSES Alain FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLENT Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DUFEUILLE Martine (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DELIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget ZAC du Bosquel ainsi qu'il suit :

Décision modificative

Organisme : CC2SO
Budget : ZAC BOSQUEL Page 1 sur 1

Compte	Libellé	DM
		2022
	Exercice Période Arrêté le	

Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	1 266 252,00
011	Charges à caractère général	1 266 252,00
6015	Terrains à aménager	1 260 000,00
6045	Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager)	6 252,00
R	RECETTE	1 266 252,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 266 252,00
7015	Ventes de terrains aménagés	1 266 252,00
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	-1 266 252,00
21	Immobilisations corporelles	-1 266 252,00
2111	Terrains nus	-1 260 000,00
21534	Réseaux d'électrification	-6 252,00
R	RECETTE	-1 266 252,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-1 266 252,00
1641	Emprunts en euros	-1 266 252,00

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par **113 voix POUR** et **2 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** la délibération modificative n°2_2022 du Budget ZAC du Bosquel.

Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE

Le Président
Alain DESFOSSES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 106
Nombre de votants : 115Objet :**BUDGET / FINANCES**---
Budget
Complexe Picard'ia
Délibération
modificative
de crédits n° 2.Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 15-11-2022
et sa mise en ligne
le ... 31.11.2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures , le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, BEAUCOURT Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle. 97

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David). 9

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DUFEUILLE Martine (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth). 9

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre. 32

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget Complexe Picard'ia ainsi qu'il suit :

Décision modificative		
Organisme :	CC2SO	Page 1 sur 1
Budget :	COMPLEXE PICARD'IA	
Compte	Libellé	DM
	Exercice	2022
	Période	
	Arrêté le	
Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	0,00
011	Charges à caractère général	114 660,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	114 660,00
023	Virement à la section d'investissement	-114 660,00
023	Virement à la section d'investissement	-114 660,00
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	125 000,00
23	Immobilisations en cours	125 000,00
2313	Constructions	125 000,00
R	RECETTE	125 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-114 660,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-114 660,00
I6	Emprunts et dettes assimilées	239 660,00
1641	Emprunts en euros	239 660,00

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par **108 voix POUR, 1 voix CONTRE (GRICOURT Corinne), 1 ABSTENTION (DUCHAUSOY Stéphane) et 5 non-participations au vote,**

- **APPROUVE** la délibération modificative n°2_2022 du Budget Complexe Picard'ia..

Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 112Objet :**BUDGET / FINANCES**

Débat d'Orientations
Budgétaires 2023Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 18-11-2022
et sa mise en ligne
le ... 21.11.2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures , le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre, D'HAILLECOURT Bernard, DUFEUILLE Martine, BEAUCOURT Benoît. **35**

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que le Débat d'Orientations Budgétaires est imposé par la Loi 92-125 du 6.02.1992 pour les E.P.C.I. comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il s'agit donc pour la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest d'une démarche emprunte de transparence visant à faciliter l'élaboration du budget primitif.

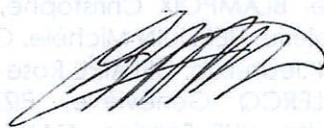
Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire,

- **Donne acte** à son Président de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023, lequel est annexé à la présente.

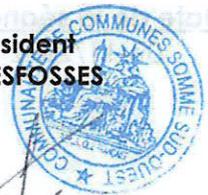
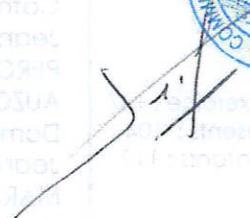
Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE**



**Le Président
Alain DESFOSSES**



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la
convocation :**
31/10/2022

Date de la séance :
07/11/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 112

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau
indicatif des emplois.

Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 18-11-2022
et sa mise en ligne
le 21-11-2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures , le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre, D'HAILLECOURT Bernard, DUFEUILLE Martine, BEAUCOURT Benoît. **35**

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les créations et suppressions de postes suivantes :

✓ Service Petite enfance :

Crèche Mozaïc : création d'un poste au 7/11/2022 d'agent social à temps complet pour l'emploi d'agent auprès d'enfant.

Suite à la réussite au concours

Service RH : suppression du poste d'adjoint administratif et création du poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet au 01/01/2023.

Service Bâtiment : suppression du poste d'adjoint administratif et création du poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps non complet (28/35^e) au 01/01/2023.

Aquasoa : suppression du poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et création du poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 2^e classe à temps complet au 01/01/2023.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **109 voix POUR, 1 ABSTENTION** (de MONCLIN Arnaud) et **2 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** les créations et suppressions de postes mentionnées ci-dessus.

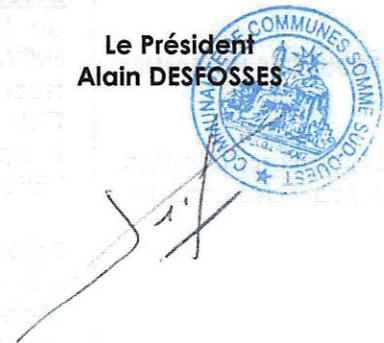
Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE**



**Le Président
Alain DESFOSSES**



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 112Objet :DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

Convention
avec la SANEF pour
l'aménagement
d'un giratoire en sortie
de la ZAC du Bosquel.Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 18-11-2022
et sa mise en ligne
le 21-11-2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre, D'HAILLECOURT Bernard, DUFEUILLE Martine, BEAUCOURT Benoît.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes souhaite modifier le raccordement de la bretelle du diffuseur N°17 de l'autoroute A16 à la RD 920 pour accompagner le développement de la zone d'activité du Bosquel.

La CC2SO et la SANEF se sont donc rapprochées pour définir les modalités de réalisation des études et de mise en œuvre des travaux pour la réalisation de cette opération par le biais d'une convention qui a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières relatives à la réalisation de la modification du raccordement de la bretelle du diffuseur n°17 de l'A16 à la RD 920 par la collectivité.

- Considérant que SANEF est concessionnaire de l'autoroute A16 en vertu de la convention de concession conclue avec l'Etat approuvée par le décret en conseil d'Etat le 29 octobre 1990 et ses avenants successifs.
- Considérant que l'opération rappelée ci-dessus n'est pas inscrite au cahier des charges de la concession.
- Vu les circulaires 87-88 du 27 octobre 1987 et 2002-63 du 22 octobre 2002 relatives aux modalités d'élaboration et d'approbation des dossiers concernant les opérations d'aménagement sur les autoroutes en service compétant et modifiant la circulaire du 27 octobre 1987.

L'assemblée est invitée à autoriser le Président à signer la convention à intervenir entre Sanef et la CC2SO.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, après en avoir délibéré par **112 voix POUR**,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec la SANEF.

Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE**



**Le Président
Alain DESFOSSES**



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la
convocation :**
31/10/2022

Date de la séance :
07/11/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 112

Objet :

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

Modification de la
délibération 127-2022 du
26 septembre 2022.
Zone d'activités de
Beaucamps-le-Vieux.

Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 18-11-2022
et sa mise en ligne
le ...21.11.2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures , le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLENT Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre, D'HAILLECOURT Bernard, DUFEUILLE Martine, BEAUCOURT Benoît. .

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que le SDIS80 ne souhaite plus acquérir la parcelle ZE 121, d'une superficie de 1 284m², sur la zone d'activités de Beaucamps-le-Vieux pour l'implantation d'un nouveau centre de secours et souhaite uniquement faire l'acquisition des parcelles ZE 123 et ZE 117 pour une superficie totale de 4 234m² à l'euro symbolique.

L'assemblée est invitée à autoriser le Président à signer tout acte à intervenir.

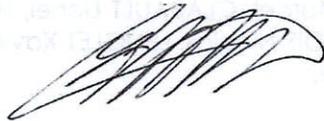
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **109 voix POUR** et **3 non-participations au vote**,

- **AUTORISE** le Président à signer tout acte à intervenir.

Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE



Le Président
Alain DESFOSSES



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 112Objet :DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

Modification de la
délibération 129-2022 du
26 septembre 2022.
Zone d'activités de Poix-
de-Picardie.Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 18-11-2022
et sa mise en ligne
le 24-11-2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Pierre, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre, D'HAILLECOURT Bernard, DUFEUILLE Martine, BEAUCOURT Benoît.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que Mesdames Elise et Camille OGER prévoient l'implantation d'un crématorium pour animaux sur la ZA de Poix-de-Picardie et qu'à ce titre elles souhaitent procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle ZA 83 et ZA 86 pour une superficie d'environ 1 900 m² au prix de 10€ le m².

Cette délibération annule et remplace la délibération du 26 septembre 2022. En effet, la parcelle ZA 253, initialement identifiée pour accueillir ce projet est située à moins de 100m d'une habitation située dans un local industriel de la zone d'activité. Or, la réglementation relative à ce type de projet impose un éloignement de plus de 100m de toute habitation.

L'assemblée est invitée à autoriser le Président à signer tout acte à intervenir.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **103 voix POUR, 1 voix CONTRE** (BOUCRY Firmin), **5 ABSTENTIONS** (CELISSE Gérard, FURGEROT Christian, BOSSU Jérémie, CLABAULT Lionel, CROSNIER Gérard) et **3 non-participations au vote,**

- **AUTORISE** le Président à signer tout acte à intervenir.

Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE**



**Le Président
Alain DESFOSSES**



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 112Objet :AMENAGEMENT DE
L'ESPACE

Demande d'autorisation
environnementale en vue
d'exploiter un parc éolien
de quatre
aérogénérateurs et un
poste de livraison sur la
commune de
Beaucamps-le-Jeune.Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 18-11-2022
et sa mise en ligne
le 21-11-2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre, D'HAILLECOURT Bernard, DUFEUILLE Martine, BEAUCOURT Benoît.Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que par correspondance du 15 septembre 2022, Monsieur le Préfet de la Somme nous a informés d'une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Beaucamps-le-Jeune, présentée par la SARL FE Beaucamps-le-Jeune.

Conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Communautaire peut se prononcer sur ce projet, son avis se devra d'être adressé en Préfecture au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

La commission Aménagement de l'Espace réunie le 6 octobre dernier, a émis un avis défavorable sur ce dossier considérant que 2 éoliennes se trouvent à une distance inférieure à 1 000 mètres de toutes habitations.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **12 voix POUR, 81 voix CONTRE** (AUBREE Pascal, AUZOU Emmanuel, BAYART Dominique, FROMENT Jean, BLONDIN David, BOHIN Pascal, BON Linda, BOSSU Jérémie, BOURGOIS Nicolas, BOUTON Pascal, BRUTELLE Hervé, BULCOURT Marc, CAULIER Amaury, CELISSE Gérard, CHOPIN Jean-Pierre, CROSNIER Gérard, de MONCLIN Arnaud, de PALMAERT Yolaine, DE SAINT GERMAIN Lyliane, de WAZIERS Isabelle, DELAIRE Rose-France, DESFOSSES Alain, DELATTRE Denis, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DOMART Alain, DOMISSE Thibaud, DUCROCQ Sylvie, ESCARD Marie-Elisabeth, FACQUET Agnès, FROIDURE James, FURGEROT Christian, GENTY Marcel, GERAUX Christophe, GLORIEUX Gérard, GOETHALS Eddy, GREVIN Cécile, GUICHARD Anthony, GUILBERT Francis, GUILLAIN Lionel, HEBERT Thierry, HERDUIN Michèle, HESSE Hervé, HUYON Jean-Luc, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LECLERCQ Geneviève, LEFEUVRE Jannick, LEFEVRE André, LUCET Éric, LEJEUNE Denis, LEMOINE Jacques, LENGLET Xavier, LEPINE Patrick, MALIVOIR Marcel, MARSEILLE Frédéric, MELLIER Martine, MIANNAY Wilfrid, MAGNIER Jean-Marc, MISSIAEN Maryse, MOUTON Valérie, NOBLESSE Albert, NOPPE Robert, PADE Laurence, PIZZAFERRI Nathalie, PORTOIS Nicolas, PREMMEREUR Patricia, QUILLET Jean-Claude, RENAUX Jean-Michel, RICOUART Jean-Pierre, RIMBAULT Patricia, DUPUY Gilles, ROBITAILLE Pierre, ROUX Alain, ROUZAUD Jean-Marie, SIMON André, STAMPER Michèle, FERTEL Nicole, TRABOUILLET Romuald, VASSEUR Dany, WATELAIN Philippe, WURMSER Marc), **16 ABSTENTIONS** (HOUAS Jean-Claude, MARTIN Christophe, PERONNE Michèle, PRAT Philippe, STOTER Jean-Jacques, THIVERNY François, GRICOURT Corinne, BLAMPOIX Christophe, CHELLE POIRET Sabine, DANCOURT Daniel, VERDURE Hervé, DESPREAUX Xavier, DEVAUX Ginette, DUBOIS Jean, DUBOS Philippe, DUSSUELLE Dominique) et **3 non-participation(s) au vote**,

- **EMET un avis défavorable** sur le dossier de demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur la commune de Beaucamps-le-Jeune.

Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE



Le Président
Alain DESFOSSES



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
31/10/2022Date de la séance :
07/11/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 112Objet :

VOIRIE

Fonds de concours

Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le 18-11-2022
et sa mise en ligne
le ...21-11-2022.

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 31 octobre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre, D'HAILLECOURT Bernard, DUFEUILLE Martine, BEAUCOURT Benoît.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et de l'autoriser à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes.

Le fond de concours, versé par chaque commune ci-dessous, sera égal à 50% du montant HT des travaux :

- Commune de VERGIES : travaux de bordurage rue des canadiens pour un montant HT de 9 013,70 €.
- Commune de INVAL BOIRON : travaux de bordurage rue du moulin pour un montant HT de 8 230,73 €.
- Commune d'Airaines : travaux de bordurage rue Jules LEVIS pour un montant HT de 3 715, 65 €.

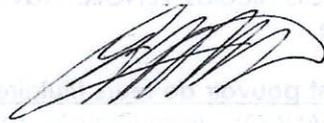
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **102 voix POUR, 1 voix CONTRE** (DUCHAUSOY Stéphane), **1 ABSTENTION** (SIMON André) et **8 non-participations au vote**,

- **DECIDE** de solliciter les fonds de concours pour travaux de voirie auprès des communes ci-dessus,
- **INVITE** le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

Fait et délibéré en séance,
Le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Alain CALIPPE



Le Président
Alain DESFOSSES



**PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 07 NOVEMBRE 2022_18H00 à QUEVAUVILLERS**

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HERBERT Thierry, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOUGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, de WAZIERS Isabelle.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LUCET Éric (suppléant de LEGRAND Anne), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à BOURGOIS Nicolas), LOMBAREY Michèle (pouvoir à VUE Fabrice), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), WURMSER Marc (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, BOULANGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, MAGNIER Ambre, D'HAILLECOURT Bernard, DUFEUILLE Martine, BEAUCOURT Benoît.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

ORDRE DU JOUR :

En préambule :

- **Intervention de Anne-Sophie FONTAINE, Conseillère régionale déléguée aux aides aux communes rurales.**
 - **Point de situation sur la commune de Conty (locaux communautaires).**

1. DIRECTION GENERALE

- 1.1. Restitution des informations du bureau du 17 octobre 2022
- 1.2. Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2022
- 1.3. Rapport d'activités 2021

2. FINANCES / BUDGET

- 2.1. Reversement de la taxe d'aménagement
- 2.2. Fiscalité éolienne 2022
- 2.3. Budget Principal / DM n°3
- 2.4. Budget Entretien de communes / DM n° 3
- 2.5. Budget ZAC du Bosquel / DM n° 2
- 2.6. Budget Complexe Picard'ia / DM N° 2
- 2.7. Débat d'Orientations Budgétaires 2023

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1. *Modification du tableau indicatif des emplois*

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 4.1. Convention avec la Sanef pour l'aménagement d'un giratoire en sortie de la ZAC du Bosquel.
- 4.2. Cession de terrains
 - 4.2.1. Modification de la délibération 127-2022 du 26 septembre 2022
 - 4.2.2. Modification de la délibération 129-2022 du 26 septembre 2022

5. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- 5.1. Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de Beaucamps-le-Jeune.

6. VOIRIE

- 6.1. Fonds de concours

7. INFORMATION(S) DIVERSE(S)

8. QUESTION(S) DIVERSE(S)

Le Président ouvre la séance à 18h10 en remerciant la commune de QUEVAUVILLERS d'accueillir le Conseil communautaire. Il donne la parole en préambule de cette réunion à Mme Anne-Sophie FONTAINE, conseillère régionale déléguée aux aides aux communes rurales, et à Brigitte LHOMME, conseillère départementale.

Anne-Sophie FONTAINE présente les aides du Conseil régional de 2023 à 2028 dans le cadre du dispositif ACTE (**confère diaporama en annexe**).

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, remercie Anne-Sophie FONTAINE de sa présentation. Il rappelle qu'il est complexe aujourd'hui pour une commune de petite taille de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France. Il souhaiterait donc savoir si le dépôt sera simplifié par rapport à ce qui existe actuellement (note descriptive et autres) et quelles seront les modalités de cette simplification.

Anne-Sophie FONTAINE confirme, en tant qu'élue locale, que le dépôt des dossiers sera simplifié, par le biais d'une délibération. Elle explique que son souhait était de supprimer l'aspect technocratique concernant les dossiers. Pour cette raison, il n'y aura pas plus de 5 pièces exigibles, correspondant à celles demandées pour la DETR. Par ailleurs, Anne-Sophie FONTAINE revient sur celles et ceux qui présentaient des projets à la Région auparavant et à qui on demandait le retour des appels d'offres concernant leurs projets. Lorsque ceux-ci ne sont pas trop onéreux, la subvention sera de 10 000 €, avec un coût de travaux qui devra être supérieur à 30 000 €. Dans ce cas, il faudra simplement réaliser des devis, ce qui simplifiera considérablement les démarches à effectuer, conformément à la volonté de Xavier Bertrand. Une commission a donc été créée afin de simplifier les aspects administratifs.

Elle rappelle par ailleurs que lorsque les élus souhaitent entreprendre des projets, ils peuvent se rapprocher des antennes existantes dans la Somme, ainsi que des élus régionaux, et leur expliquer leurs projets afin de savoir si ils sont éligibles.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, remercie Anne-Sophie FONTAINE de cette présentation. Il souhaiterait connaître le montant de la somme plancher. Il explique monter des projets dans sa commune dont les coûts sont largement inférieurs aux 30 000 € évoqués. Au niveau du département, il est possible de cumuler plusieurs demandes de travaux afin d'accéder au plancher de 5 000 €. Il s'enquiert donc de cette possibilité dans le cas des petites communes, car jamais leurs dépenses n'atteignent de telles sommes pour des travaux.

Anne-Sophie FONTAINE répond qu'en effet le coût plancher est de 30 000 €. Elle estime néanmoins que les propos de Monsieur AUBREE sont très intéressants et qu'elle est consciente de cette difficulté. Elle rappelle que, dans le Nord, une commune rurale compte en moyenne moins de 5 000 habitants. Pour des communes d'une centaine d'individus, cela est donc en effet problématique. Par conséquent, elle précise que cette règle n'est pas figée et qu'elle pourrait évoluer, en fonction de l'utilisation des investissements publics dans les communes, les charges de fonctionnement étant de plus en plus lourdes. Dès lors, si dans les petites communes les projets ne sont pas assez nombreux, certains impératifs pourraient être révisés, d'autant que cette question est récurrente.

Anne-Sophie FONTAINE signale que, pour certaines dépenses, aucune aide ne sera accordée. Elle rappelle que la région compte 3 789 communes et qu'il est donc impossible de financer certains projets, comme un remplacement d'ordinateur.

Pascal AUBREE précise, que dans son cas, il s'agit du remplacement d'une chaudière à fioul par une chaudière d'un autre type.

Anne-Sophie FONTAINE indique qu'il existe un autre dispositif, intitulé FRATRI, qui permet d'obtenir des financements qui ne sont pas compris dans ACTE et qui peuvent concerner les changements de chaudière. Il s'agit d'un dispositif cofinancé par l'État et par la Région, avec le comité régional ADEME, dont le seuil n'est pas de 30 000 €.

M. Arnaud DE MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, explique que les maires ayant la même revendication que Pascal AUBREE, concernant le plancher des aides de la région sont très nombreux dans la salle. Il s'agit donc d'un élément réellement bloquant sur lequel il convient impérativement de réfléchir.

Anne-Sophie FONTAINE répond que le conseil communautaire pourrait proposer une motion, expliquant que, dans le cas précis de cette communauté de communes, un autre seuil sur les dépenses serait préférable. Elle précise qu'elle fera remonter cette information à Christophe COULON et au Président Xavier BERTRAND.

Pascal BOHIN, commune de Conty, revient sur le remplacement des chaudières et indique qu'en effet ce type de changement ne devait pas entrer dans le dispositif communal comprenant 5 items. Après réflexion avec le Bureau et le président, il pourrait être ajouté un

6^e item qui concernerait la performance thermique et énergétique des bâtiments communaux, et qui serait cumulable avec des aides de la région.

Anne-Sophie FONTAINE reprend la parole concernant le deuxième pilier et le troisième pilier.

Albert NOBLESSE, commune d'AIRAINES, explique qu'il comprend que des communes reconnues Petites Villes de Demain ayant opté pour la revitalisation des centres-bourgs ne puissent pas revitaliser et le centre-bourg et la zone d'activités. Mais il estime qu'il y a là une forme d'incohérence. Que faire avec un dossier de création d'entreprise ou de commerce qui demanderait de 300 à 1 000 m² alors qu'en centre-bourg il n'existe souvent aucun espace disponible à un prix abordable ? Il cite l'exemple d'un garagiste qui souhaiterait s'implanter dans la zone d'activités d'AIRAINES, mais aucune surface n'est actuellement disponible pour l'accueillir. Ce dernier ne pourra donc pas développer son activité.

Anne-Sophie FONTAINE répond qu'il est nécessaire d'estimer les situations au cas par cas. Elle explique comprendre qu'un centre de contrôle technique, par exemple, ne puisse être présent en centre-ville. Il est donc impératif d'échanger sur le type d'activité que les maires souhaitent accueillir en périphérie, car les démarches sont très différentes : vouloir ouvrir un supermarché en périphérie n'implique pas les mêmes perspectives de redynamisation d'un centre-bourg que l'ouverture d'une boucherie, d'une boulangerie et d'une poissonnerie.

Albert NOBLESSE précise que le tissu commercial d'AIRAINES est très dense, avec 90 entreprises. Il ajoute cependant que les demandes d'entreprises souhaitant s'agrandir ou délocaliser leur société du centre-ville afin de disposer de plus grandes surfaces pour se développer sont nombreuses.

Le Président indique que la Communauté de communes a inscrit des sommes au budget afin de développer et agrandir la zone d'activités, à condition de ne pas acheter des terrains de façon irraisonnée.

Anne-Sophie FONTAINE explique que l'implantation d'un supermarché sera refusée, mais qu'en revanche, en travaillant ensemble, un garage pourrait être ouvert.

Albert NOBLESSE se dit heureux d'apprendre que cette possibilité existe.

Anne-Sophie FONTAINE rappelle que l'exercice est complexe, la taille et le nombre d'habitants des communes variant en effet beaucoup. Il ne s'agit donc pas de graver dans le marbre des règles définitives, mais de s'adapter en fonction des situations. Il faudra ainsi peut-être amender la politique régionale envers les communes.

Amaury CAULIER, commune d'OISEMONT, indique que sa commune compte 1 200 habitants. Il explique avoir choisi de répondre à l'appel à projets « Revitalisation des centres-bourgs » (RCB) et en avoir été lauréat, ce dont il remercie Anne-Sophie FONTAINE. Pour autant, il n'avait pas choisi d'être une Petite Ville de demain (PVD), mais il s'en satisfait, estimant que cela permettra sans doute d'avoir accès à certains financements parmi ceux évoqués précédemment. Néanmoins, qu'il s'agisse de RCB ou de PVD, cela implique des obligations en termes d'ingénierie. Pour les PVD, il faut ainsi recruter un chef de projet et établir une convention d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) avec une date butoir. Il demande donc l'aide d'Anne-Sophie FONTAINE et du département afin de trouver un chef de projet, n'ayant pas, après une dizaine d'entretiens, réussi à recruter la personne idoine, car ce poste exige de nombreuses compétences et appelle une rémunération adaptée. Or, une commune de 1 200 habitants ne peut assumer une telle charge.

Anne-Sophie FONTAINE rappelle que la région n'oblige pas à recruter un chef de projet, il s'agit de l'État. Elle indique que les communes PVD ne disposent d'aucune information concernant les investissements de l'État pour ces dernières. S'agissant des 148 communes sélectionnées, dont OISEMONT fait partie, le choix s'est porté sur les communes éligibles (SRADDET ou PVD). La région n'impose pas le recrutement d'un chef de projet et indique clairement le financement accordé grâce au dispositif.

Amaury CAULIER, commune d'OISEMONT, répond qu'il n'est pas possible de revitaliser un centre-bourg sans étude préalable. Il explique être entré dans le dispositif en 2020, avoir mené l'étude en 2021 et 2022. La partie de l'enveloppe consommée ne concerne donc pour le moment que l'étude.

Anne-Sophie FONTAINE répond que la commune dispose encore de temps, jusqu'à 2027. En termes d'ingénierie, il sera possible d'obtenir des réponses sur les financements lors d'une visioconférence sur le sujet.

Anne-Sophie FONTAINE termine sa présentation.

Le Président remercie Anne-Sophie FONTAINE pour sa présentation claire et précise. Il indique que le Power Point sera transmis à l'assemblée le lendemain par courriel.

Anne-Sophie FONTAINE félicite la communauté de communes en termes de mobilité et d'engagement dans le scolaire.

Le Président répond que le secteur de Beaucamps-le-Vieux et de Liomer est tourné vers la vallée de la Bresle, avec des parents qui travaillent dans les verreries et des enfants qui rencontrent des difficultés pour se rendre au lycée à Amiens, problème récurrent, puisque certains enfants arrêtent leurs études après le collège pour cette raison. Il est impératif de trouver une solution, car il estime malheureux que des enfants arrêtent leurs études à cause de cela.

Anne-Sophie FONTAINE indique que les lycées comptent des internats. Elle cite l'exemple d'un père accompagnant sa fille au lycée en voiture, trajet coûteux et chronophage dont il se plaignait. L'internat était une solution adaptée dans cette situation, d'autant que, en Picardie, pour les non-boursiers, l'internat ne coûte que 100 € par mois. La région investit beaucoup dans les internats et il est donc fondamental que les maires communiquent auprès de leurs concitoyens à ce sujet.

Le Président en convient, mais il note que souvent il n'y a pas de place dans ces internats. Il est ainsi intervenu il y a quelques années auprès d'un adolescent qui souhaitait arrêter ses études, car il ne trouvait aucun internat pour l'accueillir.

Anne-Sophie FONTAINE répond que dans ce type de cas, il faut saisir les élus régionaux. Elle rappelle en tout cas qu'il ne s'agit pas d'un problème de coût.

Le Président remercie Anne-Sophie FONTAINE de son intervention.

Le Président indique que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il demande aux personnes quittant la séance de remettre leur boîtier de vote électronique avant leur départ. Il procède au test du boîtier de vote électronique.

Le Président note que 111 élus sont présents et propose de procéder au test de présence.

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Alain CALIPPE, commune de FRESNEVILLE, propose sa candidature au titre de secrétaire de séance.

Le Président donne la parole à Thierry HEBERT, Vice-Président en charge du Patrimoine pour faire un point sur la situation de la commune de Conty et la rentrée des classes suite à la tornade qui a eu lieu fin octobre.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine, explique que la rentrée des classes s'est déroulée sans difficulté notable. Il indique que de nombreux bâtiments sont abîmés, mais que la situation avait été anticipée et que des classes modulaires ont été installés. Il se dit ravi d'avoir anticipé ce type de difficulté.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du Scolaire, indique que les enfants ont été accueillis dans d'excellentes conditions. Il résume en trois mots les événements : solidarité, réactivité et efficacité.

Pascal BOHIN, maire de Conty, annonce profiter de la réunion du conseil communautaire pour saluer la réactivité des équipes municipales face aux événements, en appui des pouvoirs publics : gendarmerie, pompiers, Croix-Rouge et Sécurité civile. Il note avoir bénéficié de la solidarité des collectivités locales, qu'il s'agisse du département ou de la communauté de communes. Concernant l'organisation scolaire temporaire mise en œuvre ce jour, il rappelle que, trois jours après le sinistre, les équipes savaient déjà comment agir. Il tient à remercier la communauté de communes, ses services techniques, scolaires et périscolaires. Il estime très important d'être épaulé dans des moments aussi compliqués.

Le Président ajoute qu'il faut remercier les enseignants qui se sont mobilisés pour récupérer tout le matériel encore en état. Il relate qu'un journaliste lui a confié que, dans une commune du Nord, il y avait encore des débris dans les rues et que les enfants étaient dès lors plus stressés à la vue des dégâts. À Conty, par exemple, à part les bâches sur les toits, plus rien n'est visible.

Pascal BOHIN indique qu'en effet, lorsqu'il parle des collectivités publiques, il n'oublie pas les communes qui ont prêté main forte, tant en main-d'œuvre humaine que matérielle. Il remercie donc également ses collègues qui se trouvent dans la salle. Il rapporte que, grâce à ces aides, les services ont pu nettoyer et sécuriser la commune en 48 heures.

Le Président confirme que tous les acteurs présents ont été performants dans des conditions pourtant difficiles. *Il commente les images qui sont projetées.* Il rappelle que les salles modulaires sont provisoires et que la plateforme réceptionnera les Algeco dans une dizaine de jours, dès qu'elle sera prête, les travaux débutant le jeudi suivant. Si tout se déroule bien, les enfants pourraient se trouver dès le mois de décembre sur un site dans le centre-ville, ce qui permettra d'éviter des temps de transport trop longs. Il précise que toutes les classes ne pourront pas être déplacées le même jour, cela se fera au fur et à mesure.

1. DIRECTION GENERALE

1.1. Restitution des informations du bureau du 17 octobre 2022

✓ DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président explique qu'une subvention d'un montant de 13 600 € a été sollicitée auprès de l'AVERE-France dans le cadre du programme Advenir pour l'installation de 3 bornes de recharge électrique sur le parking de la CC2SO. Il précise que le parking est aujourd'hui terminé et que les travaux de construction et de terrassement ont commencé la semaine précédente.

✓ OCTROI DE SUBVENTIONS

Le Président indique que les subventions ci-dessous ont été accordées pour l'aide à la licence aux associations.

Nom association	Proposition retenue. Attribution correspondant au versement à la fédération
Judo club Beaucamps-le-Vieux	1 420,00 €
Tennis club de Poix	1 052,00 €
AS2A (association Sportive Allery Airaines)	793,00 €
Poix triathlon	530,50 €
Football club d'Oisemont	926,00 €
Club de danse de Oisemont	484,00 €
Judo club de Conty	980,00 €
Poix handball	88,70 €

Club de judo d'Hornoy / Oisemont	2 920,00 €
U.S.T.T. Poix de Picardie	313,00 €
Etoile Sportive des 2 Vallées	924,00 €
Loeuilly canoë kayak	520,00 €
Les ateliers du Val de Selle	2 125,00 €
Conty Loeuilly SC	814,00 €
Basket ball club du contynois	1 707,00 €
La roue cool VTT	269,28 €
Sporting club des templiers	431,00 €
Société de longue paume d'Equennes - Poix	661,00 €
Association Poix - Blangy - Croixrault FC	943,00 €
Les robins de Poix	150,02 €
Funakoshi karaté	740,00 €
Union sportive de Lignières-Chatelain	894,20 €
AGM (Association de Gymnastique de Molliens-Dreuil)	1 150,50 €
Judo club airainois	1 840,00 €
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers de Poix de Picardie	1 260,00 €
Tir quercitain	440,00 €
Judo club de Poix-de-Picardie	2 480,00 €
Badminton - Tennis de Conty	260,00 €
U.S. Poix natation	570,00 €
	27 686,20 €

Le Président indique que les subventions pour l'aide à l'adhésion ont été accordées aux associations ci-dessous :

Dossier	Nom association	Éligibilité	Proposition retenue. Attribution correspondant au montant forfaitaire
1	Les Petits curieux	OUI	713,00 €
2	Atout Lire	OUI	851,00 €
3	La Fraternelle de Conty	OUI	598,00 €
4	Ecole de musique de Quevauvillers	OUI	460,00 €
5	FA SI LA MOLLIENS	OUI	943,00 €
6	Les Améthystes de Conty	OUI	437,00 €
7	Evi'danse	OUI	1 863,00 €
8	Harmonie Allery	OUI	322,00 €
9	L'outil en main Poix-de-Picardie	OUI	92,00 €
			6 279,00 €

Le Président explique que les subventions ci-dessous ont été accordées aux associations dans le cadre des appels à projet « Soutien aux initiatives à destination des jeunes » :

Association	Proposition retenue
De la fourche à la fourchette	1 000,00 €
Les Petits Curieux	1 708,00 €
Judo club Beaucamps-le-Vieux	606,00 €
Foyer rural Val de Selle	350,00 €
	3 664,00 €

Catherine D'HOINE, vice-présidente en charge du Centre social-Jeunesse, précise que les demandes augmentent. Cela concerne des aides au fonctionnement des associations sportives (29 associations pour 1 290 jeunes), les associations culturelles et d'épanouissement (10 associations pour 213 jeunes) et les appels à projets pour des soutiens aux initiatives à destination des jeunes (5 associations pour 91 jeunes). Ainsi, cela représente 28 % des jeunes de 3 à 17 ans du territoire, contre 14 % en 2021.

Le Président rappelle que les subventions sont accordées dans le cadre de la fiscalité éolienne, avec une participation qui fonctionne de la manière suivante : 1 euro pour la commune et 1 euro pour la communauté de communes. Le montant est de 80 000 €. Le Président pense qu'il faut attribuer des sommes plus importantes à certaines associations, comme celles de musique.

Catherine D'HOINE indique qu'elle travaillera prochainement sur ce dossier. 36 600 € environ ont déjà été versés, contre 20 000 l'année précédente, ce qui montre une progression, même si la plus grande partie n'a pas encore été utilisée.

VIE SCOLAIRE : Contribution obligatoire aux écoles privées

Le Président explique qu'une participation financière au titre de l'année 2022 a été accordée aux écoles privées de Conty et Oisemont établie comme suit :

- Conty : $554,04 \times 104 = 57\,620,16$ €.
- Oisemont : $554,04 \times 131 = 72\,579,24$ €.

VOIRIE : Conventions de mandats

Le Président expose que le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandats à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :

- Commune de NESLETTE : travaux d'accès au cimetière et grande rue pour un montant estimatif de 12 588,92 € TTC.
- Commune de VERGIES : aménagement de la place pour un montant estimatif de 9 352,90 € TTC.
- Commune d'INVAL BOIRON : aménagement rue du moulin pour un montant estimatif de 618,79 € TTC.

1.2. Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2022

Le Président propose au Conseil communautaire de se prononcer sur le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 septembre 2022 et demande s'il y a des questions ou des remarques.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 104 voix POUR, 1 voix CONTRE (MORELLE Dominique), 3 ABSTENTIONS (DUCHAUSOY Stéphane, TEN Alexis, LUCET Éric) et 6 non-participations au vote, APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 26 septembre 2022.

1.3. Rapport d'activités 2021

Le Président rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L5211-39 du CGCT, les EPCI doivent chaque année établir leur rapport d'activités.

Il rappelle que le rapport d'activités 2021 de la CC2SO a été remis en début de séance.

Par ailleurs, le président indique qu'il appartient aux élus de présenter ce rapport d'activités à leur conseil municipal, lequel sera transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

En outre, il indique que le projet de territoire a été distribué en début de séance. Ce dernier a été présenté lors de réunions dans les communes, où 400 élus étaient présents. Il regrette que de nombreux élus n'aient pas participé à ces séances décentralisées pour mieux faire connaître la CC2SO et les compétences exercées.

2. FINANCES / BUDGET

2.1. Reversement de la taxe d'aménagement

Le Président souhaite donner la parole à Isabelle de WAZIERS, mais celle-ci n'étant pas encore présente, il confie à Marie DUMUIN le soin d'exposer les propositions concernant la taxe d'aménagement.

Le Président explique que le reversement de la taxe d'aménagement aux communautés de communes est imposée dans le cadre de la loi 3DS. Il a donc fallu trouver une formule acceptable pour tous.

Marie DUMUIN explique que la taxe d'aménagement sert à financer les équipements publics structurants et d'infrastructures communales et intercommunales pour les futures constructions et aménagements, que cela concerne des habitations de particuliers dans les communes ou des bâtiments construits par les intercommunalités.

La taxe est payée par le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme, pour les projets de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments et aménagements de tout nature soumis à autorisation d'urbanisme. Les autorisations concernées sont les permis de construire pour des constructions neuves, des extensions ou des abris de jardin, les permis d'aménager et les déclarations préalables.

La taxe d'aménagement est composée de deux parts : une part communale ou intercommunale et une part départementale. La part communale nous intéresse, puisque sur le territoire, ce sont les communes qui sont bénéficiaires de la taxe d'aménagement. Cette dernière est instituée de plein droit dans les communes couvertes par un PLU ou un PLUi et, dans les autres communes, elle peut également être instituée sur délibération de la commune ou de l'EPCI.

Sur le territoire de la communauté de communes, ce sont donc les communes qui perçoivent cette taxe. Le taux est fixé pour les communes bénéficiaires de plein droit entre 1 et 5 %, mais peut être majoré pour des secteurs spécifiques de projets de lotissements.

Lorsqu'il n'y a pas de délibération, pour les communes qui bénéficient de la taxe de plein droit, le taux est fixé à 1 %.

Marie DUMUIN commente les diapositives. Elle indique que 52 communes bénéficient de la taxe d'aménagement, 67 n'y ont pas recours. Depuis l'approbation du PLUi du Contynois au mois de septembre, 5 communes pourront bénéficier de la taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2023.

La formule de calcul de la taxe d'aménagement est la suivante : surface taxable (certaines parties peuvent être exonérées) X valeur forfaitaire (revue tous les ans). Cette année, la valeur forfaitaire est de 820 € par mètre carré X le taux (entre 1 et 5 %, voire plus pour les secteurs spécifiques évoqués).

Marie DUMUIN note que, pour certains aménagements, un forfait est établi, comme pour les places de parking (2 000 € par emplacement).

Pour information, elle rappelle que, pour les 52 communes concernées, les recettes de taxe d'aménagement perçues pour 2019, 2020 et 2021 représentent à peine 500 000 € (496 020 €). Le détail des recettes perçues est indiqué sur les diapositives projetées. 3 communes ont des taux différenciés pour des secteurs de projets particuliers.

Mathilde MORARD commente les diapositives qui présentent les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement. Cela représente 2,02 % de leurs recettes d'investissements pour l'année 2020, soit 119 000 € pour 2020.

Selon le Code de l'urbanisme, jusqu'au 31 décembre 2021, dans les cas mentionnés aux premier et deuxième articles, tout ou partie de la taxe perçue par la commune **peut** être reversé à l'EPCI. Depuis le 1^{er} janvier 2022, tout ou partie de la taxe perçue par la commune **doit** être reversé à l'EPCI, par délibérations concordantes en fonction de la charge d'équipements publics portée par l'EPCI sur chacune des communes.

Il est donc proposé au conseil communautaire la clef de répartition suivante : reverser 1 % des recettes de la taxe d'aménagement hors zone d'activité perçue par les communes à la communauté de communes. Pour l'exercice 2021, cela représenterait 1633,70 €.

La seconde proposition est le reversement de 100 % des recettes à l'EPCI de la taxe d'aménagement concernant les zones d'activités perçue par les communes.

Mathilde MORARD explique que des délibérations concordantes entre les communes et la communauté de communes sont impératives, et ce, avant le 31 décembre 2022 pour une application le 1^{er} janvier 2022 (et non 1^{er} janvier 2023), qui sera également reconduite en 2023, afin de figer les deux premières années. Une nouvelle clef de répartition pourra être proposée le 30 juin de chaque année pour l'année suivante. La taxe d'aménagement est perçue dans les communes en section d'investissement. Les communes auront l'obligation de faire un mandat d'investissement au compte 10 226 chaque année, et donc avant le 31 décembre 2022 pour cette année.

Le Président s'enquiert auprès de l'assemblée d'éventuelles questions.

Il ajoute que l'objectif était de proposer un mode de calcul le plus simple possible. Il rappelle que toutes les communautés de communes sont dans la même situation et s'interrogent sur la manière d'organiser ces changements.

Pour le moment les communes financent les aménagements, mais, dans le futur, si la loi oblige à prendre par exemple l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2026, les aménagements seront réalisés par la communauté de communes et il faudra alors revoir le mode de calcul.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine, de l'Erosion et de la GEMAPI, précise que l'assainissement doit être financé par l'assainissement et il est donc inopportun de le financer par la taxe d'aménagement. C'est la redevance d'assainissement qui devra financer lesdits travaux. Au même titre que l'assainissement non collectif et l'eau potable, il s'agit de budgets spécifiques qui ne peuvent être abondés par la taxe d'aménagement.

Le Président s'enquiert d'autres remarques.

En l'absence d'autres questions et remarques, le président propose de délibérer sur les décisions suivantes :

- approuver le principe de reversement de 1% de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes ;
- approuver le principe de reversement de 100 % de la taxe d'aménagement perçue sur ces ZA à la communauté de communes puisque c'est la CC2SO qui prend entièrement à sa charge le coût des travaux d'aménagement ;

- décider que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022 ;
- autoriser le Président à signer les conventions à intervenir et les éventuels avenants fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée et ayant délibéré de manière concordante ;
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 97 voix POUR, 4 voix CONTRE (DUCHAUSOY Stéphane, FROMENT Jean, DEVAUX Ginette, LEJEUNE Denis), 11 ABSTENTIONS (GRICOURT Corinne, LEFEBVRE Grégory, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, WATELAIN Philippe, PADE Laurence, PRAT Philippe, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, SIMON André, FURGEROT Christian) et 3 non-participations au vote,

2.2. Fiscalité éolienne 2022

Le Président propose à Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, de prendre la parole.

Le Président rappelle que la fiscalité éolienne avait été présentée en bureau. 56 000 € supplémentaires sont à distribuer en sus des sommes déjà perçues. Par ailleurs, une erreur sur la commune de Fricamps est à noter : la commune touche 1 000 € de moins que ce qui avait été présenté en bureau.

Le tableau suivant, distribué en séance, présente la répartition de la fiscalité éolienne pour l'ensemble des 119 communes :

Communes	Avant 2019	Après 2019	Rappel CFE 2019	GEMAPI	ASSOCIATION	A VERSER
AIRAINES	36 734,41 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	35 682,90 €
ALLERY	14 945,40 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	13 893,89 €
ANDAINVILLE	22 512,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	21 461,39 €
ARGUEL	37 453,01 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	36 401,51 €
AUMATRE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
AUMONT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
AVELESGES	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
AVESNES CHAUSOY	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
BACOUËL-SUR-SELLE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	8 201,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	7 150,39 €
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
BELLEUSE	5 800,81 €	17 953,69 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	22 036,17 €
BELLOY-ST-LEONARD	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
BERGICOURT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
BERMESNIL	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
BETTEMBOS	5 800,81 €	12 073,39 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	16 155,87 €
BLANGY-SOUS-POIX	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
BOUGAINVILLE	42 407,27 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	41 355,77 €
BRASSY	8 460,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	7 409,39 €
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
BROCOURT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
BUSSY-LES-POIX	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
CAMPS EN AMIENOIS	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
CANNESSIERES	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
CAULIERES	33 247,59 €	786,49 €	4 515,19 €	-1 224,37 €	-672,27 €	36 652,63 €
CERISY BULEUX	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
CONTRE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
CONTY (Wailly)	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €

COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
COURCELLES-SOUS-THOIX	8 460,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	7 409,39 €
CROIXRAULT	21 989,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	20 938,39 €
DROMESNIL	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
EPAUMESNIL	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
EPLESSIER	41 281,40 €	786,49 €	2 823,13 €	-1 224,37 €	-672,27 €	42 994,38 €
EQUENNES-ERAMECOURT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
ESSERTAUX	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
ETREJUST	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
FAMECHON	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
FLEURY	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
FLUY	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
FONTAINE LE SEC	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
FORCEVILLE EN VIMEU	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
FOSSEMANANT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
FOUCAUCOURT HORS NESLE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
FOURCIGNY	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
FRAMICOURT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
FREMONTIERS	5 800,81 €	17 969,16 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	22 051,64 €
FRESNE TILLOLOY	19 837,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	18 786,39 €
FRESNEVILLE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
FRESNOY ANDAINVILLE	22 512,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	21 461,39 €
FRESNOY AU VAL	19 697,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	18 646,39 €
FRETTECUISSIE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
FRICAMPS	5 800,81 €	8 278,89 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	12 361,37 €
GAUVILLE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
GUIZANCOURT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
HESCAMPS	18 774,90 €	7 454,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	24 391,39 €
HEUCOURT CROQUOISON	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
HORNOY LE BOURG	15 259,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	14 208,39 €
INVAL BOIRON	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
LACHAPELLE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
LAFRESGUIMONT-ST-MARTIN	41 818,56 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	40 767,05 €
LALEU	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
LAMARONDE	26 339,40 €	786,49 €	2 751,14 €	-1 224,37 €	-672,27 €	27 980,39 €
LE BOSQUEL	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
LE MAZIS	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
LE QUESNE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
LE TRANSLAY	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
LIGNIERES EN VIMEU	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
LIGNIERES-CHÂTELAIN	5 800,81 €	4 045,09 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	8 127,57 €
LIOMER	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
MARLERS	5 800,81 €	7 704,99 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	11 787,47 €
MEIGNEUX	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
MEREAUCOURT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
MERICOURT-EN-VIMEU	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
METIGNY	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
MOLLIENS DREUIL	7 178,40 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	6 126,89 €
MONSURES	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
MONTAGNE FAYEL	30 952,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	29 901,39 €
MORVILLERS-ST-SATURNIN	42 677,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	41 626,39 €
MOUFLIERES	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
MOYENCOURT-LES-POIX	21 989,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	20 938,39 €

NAMPS-MAISNIL	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
NAMPTY	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
NESLE L'HOPITAL	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
NESLETTE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
NEUVILLE AU BOIS	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
NEUVILLE-COPPEGUEULE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
O de Selle	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
OFFIGNIES	5 800,81 €	4 031,09 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	8 113,57 €
OISEMONT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
OISSY	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
ORESMAUX	39 751,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	38 700,39 €
PLACHY-BUYON	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
POIX-DE-PICARDIE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
PROUZEL	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
QUESNOY-SUR-AIRAINES	38 617,33 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	37 565,82 €
QUEVAUVILLERS	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
RAMBURES	31 981,04 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	30 929,53 €
RIENCOURT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
SAINT AUBIN RIVIRE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
SAINT LEGER SUR BRESLE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
SAINT MAULVIS	36 698,40 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	35 646,89 €
SAINTE-SEGREE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
SAULCHOY-SOUS-POIX	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
SENARPONT	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
SENTELIE	15 686,40 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	14 634,89 €
SAINT-AUBIN-MONTENOY	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
TAILLY L'ARBRE MOUCHES A	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
THIEULLOY L'ABBAYE	55 304,40 €	786,49 €	3 113,96 €	-1 224,37 €	-672,27 €	57 308,21 €
THIEULLOY-LA-VILLE	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
THOIX	8 460,90 €	786,49 €	58,64 €	-1 224,37 €	-672,27 €	7 409,39 €
VELENNES	5 800,81 €	16 564,59 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	20 647,07 €
VERGIES	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
VILLEROY	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
VILLERS CAMPSART	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
VRAIGNES-LES-HORNOY	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
WARLUS	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
WOIREL	5 800,81 €	786,49 €	178,31 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 868,97 €
TOTAL versé aux communes	1 291 309,22 €	182 589,53 €	30 716,93 €	-145 700,00 €	-80 000,00 €	1 278 915,69 €
CC2SO	763 350,78 €	116 511,47 €	23 133,07 €	€ -	- €	902 995,31 €
TOTAL Cnes + CC2SO	2 054 660,00 €	299 101,00 €	53 850,00 €	-145 700,00 €	-80 000,00 €	2 181 911,00 €
Produit éolien 2022	2 054 660,00 €	299 101,00 €	53 850,00 €	€ -	-	2 407 611,00 €
GEMAPI						-145 700,00 €
Associations						-80 000,00 €
TOTAL à répartir						2 181 911,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	145 700,00 €	80 000,00 €	0,00 €

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

En l'absence de questions et remarques, le président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 1 voix CONTRE (FACQUET Agnès), 2 ABSTENTIONS (BEAUCOURT Benoît et NOPPE Robert) et 9 non-participations au vote, APPROUVE la fiscalité éolienne 2022.

2.3. Budget Principal / DM n°3

Le Président donne la parole à Isabelle de WAZIERS.

Isabelle de WAZIERS, Vice-présidente en charge des Finances, propose d'autoriser le président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget « Principal » :

Décision modificative

Organisme : CC2SO
Budget : CC2SO PRINCIPAL

Page 1 sur 2

Compte	Libellé	DM
		2022
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	

Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	765 000,00
011	Charges à caractère général	25 000,00
60621	Combustibles	-20 000,00
617	Etudes et recherches	30 000,00
6188	Autres frais divers	-40 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	55 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	714 000,00
6218	Autre personnel extérieur	-10 000,00
64111	Rémunération principale	56 500,00
64118	Autres indemnités	-4 000,00
64131	Rémunérations	616 000,00
64138	Primes et autres indemnités	-500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	43 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00
65	Autres charges de gestion courante	26 000,00
657382	Organismes publics divers	10 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	16 000,00
R	RECETTE	765 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	255 000,00
70632	A caractère de loisirs	55 000,00
70661	Participations des familles	200 000,00
74	Dotations et participations	470 000,00
7473	Départements	300 000,00
7478222	Caisses d'allocations familiales	170 000,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00
75888	Autres	40 000,00
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	650,00
21	Immobilisations corporelles	650,00
21838	Autre matériel informatique	650,00
4581	Opérations sous mandat	0,00
458113	Vergies travaux de voirie Place en CM	10 000,00
458115	Neslette travaux voirie en CM	15 000,00
458117	Inval Boiron voirie rue du moulin en CM	1 000,00
458169	Provision	-26 000,00
R	RECETTE	650,00
13	Subventions d'investissement	650,00
1328	Autres	650,00
4582	Opérations sous mandat	0,00
458213	Vergies travaux de voirie Place en CM	10 000,00
458215	Neslette travaux voirie en CM	15 000,00
458217	Inval Boiron voirie rue du moulin en CM	1 000,00
458269	Provisions	-26 000,00

Le Président souligne que la Communauté de communes est la première à verser la prime aux auxiliaires de vie dans le cadre de la loi SEGUR.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

En l'absence de questions et remarques, le président propose de passer au vote concernant l'approbation de la DM n° 3 du Budget PRINCIPAL.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 110 voix POUR, 1 ABSTENTION (BEAUCOURT Benoît) et 4 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°3_2022 du Budget Principal.

2.4. Budget Entretien de communes / DM n° 3

Le Président donne de nouveau la parole à Isabelle de WAZIERS.

Isabelle de WAZIERS, première vice-présidente en charge des Finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Entretien de communes » :

Décision modificative		
Organisme :	CC2SO	Page 1 sur 1
Budget :	ENTRETIEN COMMUNE	
Compte	Libellé	DM
		2022
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	
Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00
64131	Rémunérations	4 000,00
R	RECETTE	4 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 000,00
70845	aux communes membres du GFP	4 000,00

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

En l'absence de questions et remarques, le Président propose de passer au vote concernant l'approbation de la DM n° 3 du Budget ENTRETIEN de COMMUNES.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 110 voix POUR et 5 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°3_2022 du Budget Entretien de Communes.

2.5. Budget ZAC du Bosquel / DM n° 2

Le Président donne de nouveau la parole à Isabelle de WAZIERS.

Isabelle de WAZIERS, première vice-présidente en charge des Finances, propose d'autoriser le président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ZAC du Bosquel » :

Organisme : CC2SO
Budget : ZAC BOSQUEL

Compte	Libellé	DM
		2022
		Exercice Période Arrêté le

Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	1 266 252,00
011	Charges à caractère général	1 266 252,00
6015	Terrains à aménager	1 260 000,00
6045	Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager)	6 252,00
R	RECETTE	1 266 252,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 266 252,00
7015	Ventes de terrains aménagés	1 266 252,00
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	-1 266 252,00
21	Immobilisations corporelles	-1 266 252,00
2111	Terrains nus	-1 260 000,00
21534	Réseaux d'électrification	-6 252,00
R	RECETTE	-1 266 252,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-1 266 252,00
1641	Emprunts en euros	-1 266 252,00

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

En l'absence de questions et remarques, le Président propose de passer au vote concernant l'approbation de la DM n° 2 du Budget ZAC du Bosquel.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 113 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°2_2022 du Budget ZAC du Bosquel.

2.6. Budget Complexe Picard'ia / DM N° 2

Le Président donne de nouveau la parole à Isabelle de WAZIERS.

Isabelle de WAZIERS, première vice-présidente en charge des Finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Complexe Picard'ia » :

Compte	Libellé	DM
		2022
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	

Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	0,00
011	Charges à caractère général	114 660,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	114 660,00
023	Virement à la section d'investissement	-114 660,00
023	Virement à la section d'investissement	-114 660,00
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	125 000,00
23	Immobilisations en cours	125 000,00
2313	Constructions	125 000,00
R	RECETTE	125 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-114 660,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-114 660,00
16	Emprunts et dettes assimilées	239 660,00
1641	Emprunts en euros	239 660,00

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine, précise, concernant la taxe d'aménagement de Picard'ia, que la délibération portait sur le fait que la communauté de communes reprenait la totalité de la taxe d'aménagement sur les zones d'activité. Etant donné que la délibération est rétroactive, même si la taxe est payée, la communauté de communes récupérera sa part en totalité (et pas celle du département).

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

En l'absence de questions et remarques, il propose de passer au vote concernant l'approbation de la DM n° 2 du Budget Complexe Picard'ia.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 108 voix POUR, 1 voix CONTRE (GRICOURT Corinne), 1 ABSTENTION (DUCHAUSOY Stéphane) et 5 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°2_2022 du Budget Complexe Picard'ia.

2.7. Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le Président donne de nouveau la parole à Isabelle de WAZIERS.

Isabelle de WAZIERS, Vice-présidente en charge des Finances, indique que le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un exercice formaté. Elle rappelle que, même si elle le présente, ce sont les vice-présidents qui ont travaillé dans chacune des commissions qui ont mis en place les orientations de chacune d'elles. Les services de comptabilité et de finances ont également participé.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, annonce que certains présidents de communautés de communes envisagent de ne pas proposer de DOB cette année, car il y a trop d'incertitudes sur un certain nombre de points et notamment concernant le coût de l'énergie et les dépenses générées. Il rappelle qu'il s'agit là d'une obligation pour les communautés de communes disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants. Or, cela n'est pas le cas de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest. Mais celle-ci a

tout de même décidé de le maintenir, ce que M. STOTER salue, car cela permet de s'imprégner des réalités.

Le Président ajoute que cela permet d'anticiper sur le vote du budget qui aura lieu le 19 décembre. Par ailleurs, il rappelle que dans le pré-rapport de la cour régionale des comptes, celle-ci félicite la communauté de communes de présenter ce DOB, car il s'agit de la démarche la plus démocratique.

Isabelle de WAZIERS, Vice-présidente en charge des Finances, évoque le projet de loi de finances pour 2023, et notamment la répartition de la DGF. La DGF globale est de 26,6 milliards d'€ (0,2 milliard de moins qu'en 2022 pour 2023). Pour les communes, il y avait eu une augmentation l'année précédente de 190 millions. Cette année, ce sont 180 millions supplémentaires qui sont attribués aux communes. Concernant les dotations de solidarité, 90 millions supplémentaires sont alloués à la dotation de solidarité urbaine et 90 millions à la dotation de solidarité rurale. S'agissant de la dotation d'intercommunalité, une augmentation de 30 millions peut être notée. Une augmentation est également observable pour la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité, qui atteint 5,7 millions d'€, mais aucune commune de la communauté n'est concernée par ces aménités rurales, c'est-à-dire les éléments naturels de l'espace qui ont un attrait particulier pour les habitants, qu'ils soient permanents ou temporaires.

Concernant les mesures fiscales, une information concernant la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a fait débat. À l'origine, cela devait porter sur une indemnité calculée sur la moyenne des années 2020, 2021 et 2022. Aujourd'hui, il semblerait que cela porte sur les années 2021 à 2023, ce qui serait plus avantageux pour la communauté de communes. Elle sera compensée pour moitié cette année et entièrement l'année prochaine.

Les incitations fiscales sont également renforcées, tout comme l'utilisation d'énergies renouvelables dans les transports. Il y a également des variables d'ajustement : des minorations de 45 millions d'€ pour les parts régionales et départementales au prorata des recettes de fonctionnement de chacun de ces bénéficiaires.

Les autres variables d'ajustement sont maintenues à leur niveau et il n'y a pas de minoration concernant le bloc communal, c'est-à-dire les communes et les EPCI.

Concernant les fonds de dotation d'investissements, la DETR dispose du même montant depuis 2018 : 1 046 millions d'€, la DSIL : 570 millions d'€ (soit 350 millions de moins qu'en 2022, montant alloué aux CRTE) et le FCTVA augmentera de 200 millions liés à la reprise d'activité. Ces éléments concernaient la loi de finances 2023.

Au sujet du profil d'extinction de la dette, celui-ci est déjà passé en conseil communautaire. Ce dernier a réalisé un emprunt de 4 millions en 2022, qui correspond à la nécessité d'investissements à effectuer et au fait que le conseil souhaitait bénéficier de taux intéressants pour la communauté de communes, avant que ceux-ci ne s'envolent. La dette en capital s'éteindra en 2042.

Concernant les dépenses de fonctionnement de la communauté de communes en 2021, on observe une augmentation des charges à caractère général, et en particulier 200 000 € de plus pour les repas, 200 000 € d'études pour la cuisine centrale, 200 000 € pour le Festival, et également tous les équipements liés au Covid et ceux mis en place pour organiser les protections individuelles.

S'agissant des charges de personnel, Isabelle de WAZIERS relève aussi une augmentation de 700 000 € par rapport à l'année précédente, due aux remplacements liés au Covid pour les centres aérés, les services d'aide à domicile et le périscolaire. Il y a également eu quelques créations de poste.

Au sujet des charges diverses, il s'agit de subventions, dont le reversement de l'éolien et les intérêts de l'emprunt.

Concernant les recettes, les produits de service ont augmenté de 300 000 €, ce qui est dû à la facturation des repas (cantines et portages à domicile), aux impôts et aux dotations, avec une diminution des impôts et une augmentation des dotations (taxe d'habitation compensée).

S'agissant de la répartition des dépenses d'investissement, une augmentation est observable par rapport à 2019. En 2020, avec le Covid, il y avait eu une forte diminution. Aujourd'hui, les dépenses d'investissement reprennent comme auparavant.

Au sujet du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), des subventions ont été versées.

L'emprunt en capital reste le même. Il n'y a pas de nouveau logiciel non plus, donc les immobilisations incorporelles n'évoluent pas. En revanche, Isabelle de WAZIERS note une augmentation des immobilisations corporelles, due aux études PLUi. Concernant les immobilisations en cours, on constate moins de voiries réalisées cette année. Enfin, on observe les mêmes chiffres pour les opérations sous mandat en voirie que pour la répartition des recettes d'investissement.

Enfin, Isabelle de WAZIERS commente les derniers éléments soumis à l'assemblée, concernant les opérations de mandat évoquées, le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et le résultat de l'année. Ce dernier était de 1,5 million d'€ en 2020 et il est passé en 2021 à 2,5 millions d'€.

Isabelle de WAZIERS signale par ailleurs que les subventions allouées ont également encaissées en 2020 et 2021.

Elle précise en outre qu'aucun emprunt de voirie n'a été effectué en 2020, mais qu'un emprunt de 750 000 € a en revanche été réalisé en 2021.

Isabelle de WAZIERS rappelle qu'il s'agissait là des grandes dépenses de fonctionnement et d'investissement et des recettes correspondantes.

Elle évoque l'évolution des taux d'imposition. Elle indique que ces derniers sont restés constants depuis 2018, il n'y a en effet eu aucune augmentation des taux de la communauté de communes. Elle remarque par la suite que, en observant l'évolution des bases de 2021 à 2022, on constate une augmentation de 4,26 % pour chacune des taxes, la variation entre la base d'imposition de 2021 et celle de 2022 révélant dès lors des bases faiblement dynamiques.

Isabelle de WAZIERS s'intéresse ensuite à l'évolution des produits de 2021 et de 2022. Une augmentation de 600 000 € peut être constatée entre ces deux années.

Elle rappelle qu'au moment de la fusion de la communauté de communes, celle-ci s'est dite mécontente de la DGF allouée de 544 683 €. Par conséquent, la communauté avait déposé une réclamation pour obtenir une DGF plus élevée. Si la communauté de communes n'a pas été entendue en 2018, elle a pu obtenir une augmentation de 30 % entre 2018 et 2019, et depuis 2019, tous les ans, la communauté de communes obtient 8 % d'augmentation. Par rapport à l'année précédente, la communauté de communes aura 70 876 € supplémentaires et, si l'on compare 2018 à 2022, on constate une augmentation de plus de 64 % de la DGF, soit 367 942 €.

Concernant le FPIC, Isabelle de WAZIERS indique que les montants n'évoluent pas entre 2017 et 2022. La répartition entre la communauté de communes et les communes est la suivante :

en 2017, le droit commun avait été appliqué, mais depuis, la communauté de communes a effectué des délibérations lors desquelles ont été proposées des augmentations de la part versée à la communauté de communes pour financer de gros projets (casernes, EHPAD, etc.). Les chiffres demeurent donc dès lors constants pour la communauté de communes et des augmentations sont en revanche observables pour les communes suivant les années.

S'agissant de la fiscalité éolienne, Isabelle de WAZIERS rappelle que le sujet a été évoqué précédemment. Un rôle supplémentaire a été relevé et une erreur sur la commune de Fricamps a été indiquée. Isabelle de WAZIERS explique que, depuis 2019, les communes touchent directement une partie d'IFER. Or, cette somme avait été versée par erreur à la communauté de communes plutôt qu'à FRICAMPS.

Isabelle de WAZIERS indique qu'au sujet de la taxe d'aménagement, des réunions d'intercommunalités de France ont effectivement eu lieu afin de comprendre comment chacun procédait. Isabelle de WAZIERS avait alors proposé une formule assez simple : 1 % des sommes touchées par la commune doit revenir à la communauté de communes et, pour les zones d'activités, la totalité doit aller à la communauté de communes.

Concernant les opérations d'investissements, Isabelle de WAZIERS rappelle ce qui a été proposé au BP 2022 et réalisé à la date du 19 octobre. L'agrandissement du siège est ainsi prévu et actuellement mis en œuvre. La crèche d'AIRAINES est quant à elle terminée. Il y a également l'éolien, secteur pour lequel il y a également un peu d'argent. Le RPC d'OISEMONT est aussi terminé. Pour l'hôtel d'entreprise, le conseil a décidé d'étaler les dépenses, car les dépenses de fonctionnement prévues vont augmenter avec les charges d'énergie. Lorsque l'opération du Bosquel aura eu lieu, une rentrée financière importante sera réalisée, ce qui permettra de redistribuer les différents projets. Les autres opérations concernent : la piscine Tournesol de Poix-de-Picardie, la cantine de Molliens-Dreuil, la réhabilitation du gymnase de Beaucamps-le-Vieux, la villa des Fauvettes, le périscolaire et la cantine de Liomer, le pôle Alimentation locale prévu pour 2024-2025 et le photovoltaïque, avec une centrale de 1 mégawatt qui sera installée sur une bande non constructible le long de l'autoroute A 29 qui pourra chauffer la piscine, le pôle alimentaire, la cuisine centrale et la légumerie.

Le conseil communautaire s'interroge par ailleurs sur les dépenses pour la reconstruction de l'école de Conty, qui dépendront des sommes versées par les assurances et de la vétusté des bâtiments. Les assurances ont pour le moment permis l'installation des premières classes modulaires. Celles-ci seront toutes réinstallées les unes à côté des autres pour reconstituer une école au même endroit.

Isabelle de WAZIERS indique ensuite, pour les ressources humaines, les effectifs par catégories A, B et C. Par rapport à l'année 2021, une augmentation de 2,1 % de la masse salariale peut être constatée. Néanmoins, elle rappelle qu'il faut prendre en compte les nombreux remplacements liés au Covid durant l'année 2022.

Concernant les ressources humaines de la MARPA, une baisse peut être observée par rapport à 2021, avec une personne en moins.

Isabelle de WAZIERS s'enquiert d'éventuelles questions après ce point sur la communauté de communes.

En l'absence de questions, Isabelle de WAZIERS aborde les orientations par service.

Isabelle de WAZIERS rappelle qu'un nouvel organigramme est disponible sur le site de la communauté de communes. Trois grandes catégories sont présentées, dont le pôle Vie locale (directeur : Lionel PEDRONO ; adjointe : Amélie DE VAINS) et ses différents secteurs.

Concernant la Petite Enfance, Isabelle de WAZIERS indique que de nouvelles règles existent et la communauté de communes doit donc ajuster ses effectifs par structures pour répondre à la loi.

Concernant la crèche des Frimousses, à Poix-de-Picardie, différents projets sont mis en œuvre : écolo-crèche, réfection du sous-sol, ateliers parents-enfants, éveil musical et le baby yoga, qui commencera au second semestre.

S'agissant de la crèche des Fripouilles à Essertaux, des travaux seront également lancés pour agencer la salle de change et des stores seront installés sur les puits de lumière. Des actions seront également menées pour l'éveil musical et des sorties en centre équestre.

La crèche Mosaïk est quant à elle ouverte depuis mars 2022. Il y avait à l'origine 15 lits. Au 1^{er} septembre 2022, il y avait 30 lits et au 1^{er} septembre 2023, la crèche devrait compter 40 lits. Des aménagements des espaces extérieurs doivent être réalisés. Des rencontres avec les parents sont aussi prévues, ainsi que des partenariats avec les acteurs locaux, tels qu'Atout Lire, l'école maternelle ou la médiathèque.

La halte-garderie itinérante Roul'doudou dispose maintenant d'un statut de micro-crèche. Le circuit de cette halte-garderie a donc été modifié et il fonctionne actuellement très bien.

Concernant les Relais Petite Enfance, la communauté de communes continue ses partenariats avec la PMI, investit dans des jeux et poursuit les matinées Jeux en famille.

Au sujet de la vie scolaire, périscolaire et jeunesse, Isabelle de WAZIERS explique que la communauté de communes a créé un service Vie scolaire avec un interlocuteur unique pour les familles et qu'elle poursuit le tarif de cantine à 1 €. La participation pour les achats de fournitures scolaires a par ailleurs été augmentée. De même, les investissements informatiques pour le renouvellement des équipements sont prolongés. En outre, Isabelle de WAZIERS rappelle que, concernant la restauration, il est nécessaire de passer par des prestataires tant qu'une cuisine centrale n'est pas disponible. Or, dans le contexte actuel, la communauté de communes a décidé que les 8 % d'augmentation ne seraient pas répercutées sur les familles.

Isabelle de WAZIERS ajoute que, pour le périscolaire, les accueils de loisirs et la jeunesse, la communauté de communes tente d'harmoniser les modes de fonctionnement et les dotations sur la base d'un coût par enfant qui serait le même quel que soit l'accueil des mineurs. Il s'agirait également d'harmoniser les activités, les programmes et les tarifs et de travailler sur l'élaboration d'un portail Familles destiné à être le guichet unique pour l'inscription des enfants à l'école, à la restauration et aux activités périscolaires. Par ailleurs, à la base de Conty, un bloc sanitaire est loué chaque année pour son coût élevé, la communauté de communes envisage d'en construire pérenne.

Isabelle de WAZIERS évoque ensuite le centre social. Elle indique qu'une Convention Territoriale Globale avec la CAF rapporte 400 000 €. En outre, la mission France services continue son activité au centre social. Une mission de service civique pour la vie associative est également développée. Les activités vont par ailleurs se recentrer sur l'information à la jeunesse et sur la prévention, ainsi que sur les actions qui visent à développer la citoyenneté. Enfin, des Lieux d'Accueil Enfants-Parents seront intégrés dans le centre social. Ces lieux d'accueil étaient placés au budget principal et seront dorénavant intégrés au budget Centre social.

Isabelle de WAZIERS poursuit en expliquant que La Boussole, car « France services » a été mis en place avec le centre social et elle indique que la communauté de communes dispose d'un agrément de la CAF le concernant. De plus, la communauté de communes poursuit les actions menées et le travail de promotion de cet équipement, qui fonctionne très bien. Elle ajoute que des informations en direction de la jeunesse sont aussi développées dans ce car.

Concernant le Service d'Accompagnement pour bien Vieillir à Domicile (SAVD), Isabelle de WAZIERS explique que la communauté de communes louera un véhicule électrique pour les volontaires en service civique, solution la moins onéreuse. Par ailleurs, elle rappelle que la communauté de communes continue de travailler sur le *Journal des seniors*, tiré à 10 000 exemplaires. Un projet participatif est également en cours de développement en relation avec l'ARS et la CPAM pour le dépistage organisé des cancers. Un agent sera en outre recruté pour la halte répit, à raison de 0,5 ETP.

S'agissant du Service d'Aide et d'accompagnement A Domicile (SAAD), un nouveau prestataire doit être trouvé pour la préparation des repas en attendant la construction de la cuisine centrale.

Par ailleurs, six véhicules « AMI » seront livrés en 2023, sachant qu'en novembre, six véhicules ont déjà été fournis, soit 12 véhicules pour les auxiliaires de vie. L'ensemble des personnes du service ont été interrogées afin de savoir si l'idée d'utiliser une voiture sans permis pour se déplacer les intéressait, mais, sur 250 personnes, seules onze étaient intéressées.

En outre, Isabelle de WAZIERS indique que le logiciel Métiers du SAAD sera adapté. Enfin, une extension est en construction pour l'antenne de Molliens-Dreuil car le lieu était trop exigu et peu adapté à la confidentialité. Étant donné qu'un nouveau médecin est arrivé, le bureau lui est donné et un accueil est construit.

Isabelle de WAZIERS poursuit en évoquant la MARPA et indique que les travaux se poursuivent. Par ailleurs, un écran d'information numérique lui a été attribué. Enfin, les travaux de finalisation du logement d'urgence en cours grâce à un financement du conseil départemental.

Concernant la Culture, le Tourisme et les Sports, Isabelle de WAZIERS explique qu'il y a la Saison culturelle, des spectacles et des activités telles que Figures de nos villages ou Archipop. La communauté de communes poursuit donc l'archivage et la collecte d'histoires vivantes. En outre, des manifestations culturelles sont organisées, telles que le cycle de conférences grand public ou les opérations Clémentine avec les écoles et En attendant Noël.

S'agissant de la Lecture publique, Isabelle de WAZIERS indique une acquisition d'ouvrages, à raison de 1,30 € par habitant. Des projets communautaires seront aussi reconduits, tels que la Nuit de la lecture. La communauté de communes envisage également une troisième édition du Salon du livre les 10 et 11 juin 2023 toujours à Poix-de-Picardie.

Pour le Tourisme, Isabelle de WAZIERS indique l'ouverture d'un office de tourisme à AIRAINES et à OISEMONT. De nouvelles animations seront aussi organisées. Elle précise que la valorisation de la forêt de BEAUCAMPS-LE-JEUNE sera poursuivie. De plus, un sentier Découverte sur la thématique Nature et Histoire sera créé. Le thème de la Seconde Guerre mondiale sera également mis en valeur et, dans ce sens, des travaux de recherche dans le secteur Nord ont lieu. Enfin, une base de données est alimentée afin de recenser l'ensemble du patrimoine de la communauté de communes.

Concernant le Sport, Isabelle de WAZIERS explique que le complexe sportif de BEAUCAMPS-LE-VIEUX sera intégralement restructuré. Des travaux d'étanchéité seront réalisés à Poix-de-Picardie ainsi qu'à Conty. Le réseau de chauffage de l'Aquasoa doit par ailleurs être optimisé et des panneaux photovoltaïques seront ainsi mis en place sur la ZAC afin d'alimenter le chauffage. D'autres actions seront également menées concernant la piscine avec l'acquisition d'un tracteur tondeuse et d'un mannequin de secourisme.

Après avoir exposé toutes ces actions concernant le pôle de vie locale géré par Lionel PEDRONO et Amélie DE VAINS, Isabelle de WAZIERS signale que le pôle Technique est dirigé par Xavier DESCOUTURES et qu'il comprend la voirie, le patrimoine et les espaces verts. Elle annonce que la communauté de communes reconduit les travaux d'entretien de la voirie

communautaire. Par ailleurs, elle note que le budget des enduits superficiels a considérablement augmenté : 25 %, et confirme que la communauté de communes poursuit les travaux neufs 2021-2023. En outre, une partie du matériel pour les espaces verts sera renouvelé.

Pour le Patrimoine, Isabelle de WAZIERS explique qu'un véhicule sera acheté et que des travaux à l'école d'Hornoy-le-Bourg seront réalisés. Des travaux d'isolation pour différentes écoles seront également effectués. Des chaudières seront remplacées à AIRAINES et à OISEMONT par des pompes à chaleur. Enfin, un traitement phonique des cantines est envisagé, car elles sont trop bruyantes. Enfin, l'école de Conty sera reconstruite, comme évoqué précédemment.

Concernant le Cycle de l'Eau, Isabelle de WAZIERS rappelle que la communauté de communes prendra la compétence Assainissement collectif en 2024 et que la compétence Eau potable sera prise en 2026. La communauté de communes a préféré dissocier les deux, car il s'agit d'un travail très important, tant pour l'assainissement collectif que pour l'eau potable. En outre, les diagnostics des installations des assainissements non collectifs sont poursuivis ; 1 600 contrôles étant effectués chaque année. Par ailleurs, les marchés de vidanges et la gestion de l'hygiénisation des matières de vidange avant épandage sont reconduits. Des travaux sont aussi programmés sous maîtrise d'ouvrage déléguée. Enfin, il y aura un accompagnement au transfert de la compétence Assainissement collectif. Concernant la GEMAPI et la lutte contre le ruissellement, les programmes de travaux d'entretien seront poursuivis. De même, des aménagements seront effectués pour prévenir et traiter l'érosion sur près de 4 000 ha. Les ouvrages continuent d'être entretenus et les travaux d'urgence réalisés. La Communauté de communes accompagne par ailleurs les agriculteurs concernant les mesures agroenvironnementales. Isabelle de WAZIERS rappelle que la GEMAPI est financée par une taxe votée par les communautés de communes. Celle de Somme – Sud-Ouest préfère compenser sur l'éolien le financement de la GEMAPI afin de ne pas imposer une taxe supplémentaire aux habitants.

S'agissant de la Mobilité, Isabelle de WAZIERS annonce que deux autocars seront achetés pour renouveler le parc. De même, des tenues seront acquises et les actions du plan de mobilité rurale seront poursuivies. En outre, un chargé de mission Mobilité sera recruté. Enfin, la communauté de communes investira dans un pont et un nettoyeur haute pression pour les cars.

Après avoir présenté ces aspects concernant la partie technique, Isabelle de WAZIERS aborde le pôle Ressources, dirigé par Laurent SNOECK. Elle explique que les Arti'locales seront reconduits. Des aides directes aux entreprises seront également accordées, en complément de la région Hauts-de-France. Des achats de terrains sont également prévus si des opportunités se présentent à AIRAINES et à OISEMONT. Un travail est par ailleurs en cours concernant les études de dépollution de la friche PIC Industrie à AIRAINES en collaboration avec l'Etablissement Public Foncier Hauts-de-France. En outre, Isabelle de WAZIERS évoque la voirie des zones d'activités de Poix-de-Picardie et de Beaucamps-le-Vieux, pour le crématorium d'animaux et le projet d'installation d'un établissement de contrôle technique. Au sujet de la ZAC de la Mine d'or, l'aménagement et les fouilles nécessaires sont en cours, tout comme la voirie, la centrale photovoltaïque, ainsi que des travaux de pompe de relevage. Enfin, à la ZAC du Bosquel, le permis de construire a été déposé et des investissements doivent donc être effectués.

En Urbanisme, Isabelle de WAZIERS annonce que les PLU intercommunaux sont poursuivis. Le Contynois a été adopté, mais il entrera en procédure de modification assez rapidement. Pour le Sud-Ouest amiénois, il faudra imprimer les plans de zonage quand le document aura été approuvé. Pour la région de Oisemont enfin, il faut finaliser le document, l'enquête publique et l'approbation.

S'agissant du Plan Climat, Air et Energie Territorial (PCAET), Isabelle de WAZIERS indique que la communauté de communes participe à la réalisation d'un cadastre solaire, en relation avec le pôle Métropolitain du Grand Amiénois, afin d'implanter des panneaux solaires. La communauté de communes souhaiterait par ailleurs éditer un document de sensibilisation à destination des habitants, organiser un concours de jardins potagers et contribuer à l'utilisation d'une plateforme de gestion des programmes d'action.

Concernant l'Habitat, Isabelle de WAZIERS rappelle qu'il s'agit de la troisième année de la mise en œuvre du Programme d'intérêt général. Celui-ci sera poursuivi, car il fonctionne très bien. Les instructions des autorisations d'urbanisme sont prises en charge par la CC2SO et les permis de construire, de démolir, les déclarations préalables et les permis d'aménager sont refacturés aux communes.

Isabelle de WAZIERS évoque ensuite l'administration générale et explique que le rangement des archives est poursuivi. Un nouvel archivage, une nouvelle arborescence numérique et le tri des archives numériques sont également mis en place actuellement. En communication, Isabelle de WAZIERS indique que le site Internet est en cours d'évolution. Par ailleurs, certains travaux d'impression sont externalisés quand les documents sont trop volumineux, comme le projet de territoire ou le rapport d'activités. Enfin, des maintenances d'équipements et d'outils numériques, des panneaux électroniques, l'hébergement et la maintenance du site CC2SO sont également comptabilisés. Enfin, la presse numérique sera renouvelée. Isabelle de WAZIERS rappelle par la suite qu'il y a près de 44 000 utilisateurs du site pour les 10 premiers mois 2022, avec 80 % de nouveaux visiteurs et un temps moyen de visite de 2 minutes. Enfin, 10 % des visiteurs sont de nationalité étrangère et regardent les lieux à visiter dans la région.

Concernant les finances, Isabelle de WAZIERS annonce que le logiciel de gestion sera remplacé et qu'un nouveau marché sera lancé, avec un logiciel qui gèrera le temps de travail et les activités. Un renouvellement du logiciel de gestion financière des ressources humaines est également prévu, pour la paie et la comptabilité. Le déploiement de la solution téléphonique hors réseau filaire sera aussi poursuivi, afin de diminuer les dépenses téléphoniques, qui sont trop importantes.

Isabelle de WAZIERS s'enquiert d'éventuelles questions de l'assemblée.

Le Président remercie Isabelle de WAZIERS pour sa présentation.

Le Président demande aux élus s'ils ont des questions ou des remarques.

Le Président rappelle que, concernant le photovoltaïque, le conseil espère que le projet soit rentable pour l'équipement aquatique.

Pascal AUBREE, commune de BUSSY-LES-POIX, demande si le Festival du Chahut vert sera pérenne et il s'interroge sur la façon de fidéliser les spectateurs, notamment en renouvelant le festival chaque année, plutôt que tous les deux ans. Il estime qu'un débat à ce sujet est nécessaire.

Le Président répond que ce festival est en effet extraordinaire, mais il rappelle qu'il est extrêmement fatigant pour les finances, certes, mais surtout pour les agents qui doivent le préparer en plein mois d'août.

En l'absence d'autres questions et remarques, le Président remercie de nouveau Isabelle de WAZIERS et indique que le vote du Budget aura lieu le 19 décembre.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Modification du tableau indicatif des emplois

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur les créations et suppressions de postes ci-dessous :

Budget principal :

✓ Service Petite enfance :

Crèche Mosaïk : création d'un poste au 7/11/2022 d'agent social à temps complet pour l'emploi d'agent auprès d'enfants.

Suite à la réussite au concours

Service RH : suppression du poste d'adjoint administratif et création du poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet au 01/01/2023.

Service Bâtiment : suppression du poste d'adjoint administratif et création du poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps non complet (28/35^e) au 01/01/2023.

Aquasoq : suppression du poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et création du poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 2^e classe à temps complet au 01/01/2023.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

En l'absence de questions et remarques, le Président propose de passer au vote concernant les créations et suppressions de postes évoquées.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 109 voix POUR, 1 ABSTENTION (de MONCLIN Arnaud) et 2 non-participations au vote, APPROUVE les créations et suppressions de postes susmentionnées.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1. Convention avec la SANEF pour l'aménagement d'un giratoire en sortie de la ZAC du Bosquel.

Le Président informe les élus que la collectivité souhaite modifier le raccordement de la bretelle du diffuseur N°17 de l'autoroute A16 à la RD 920 pour accompagner le développement de la zone d'activité du Bosquel.

La CC2SO et la SANEF se sont donc rapprochées pour définir les modalités de réalisation des études et de mise en œuvre des travaux pour la réalisation de cette opération par le biais d'une convention qui a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières relatives à la réalisation de la modification du raccordement de la bretelle du diffuseur n°17 de l'A16 à la RD 920 par la collectivité.

- Considérant que SANEF est concessionnaire de l'autoroute A16 en vertu de la convention de concession conclue avec l'Etat approuvée par le décret en conseil d'Etat le 29 octobre 1990 et ses avenants successifs.

- Considérant que l'opération rappelée ci-dessus n'est pas inscrite au cahier des charges de la concession.

- Vu les circulaires 87-88 du 27 octobre 1987 et 2002-63 du 22 octobre 2022 relatives aux modalités d'élaboration et d'approbation des dossiers concernant les opérations d'aménagement sur les autoroutes en service compétant et modifiant la circulaire du 27

octobre 1987.

Le Président invite les élus à l'autoriser à signer la convention à intervenir entre SANEF et la CC2SO.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

En l'absence de questions et remarques, le Président propose de passer au vote concernant la convention à intervenir entre SANEF et la CC2SO.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, après en avoir délibéré par 112 voix POUR, AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir entre la SANEF et la CC2SO.

4.2. Cession de terrains

4.2.1. Modification de la délibération 127-2022 du 26 septembre 2022

Le Président informe l'assemblée que le SDIS80 ne souhaite plus acquérir la parcelle ZE 121, d'une superficie de 1 284m², sur la zone d'activités de Beaucamps-le-Vieux pour l'implantation d'un nouveau centre de secours.

Il souhaite désormais faire uniquement l'acquisition des parcelles ZE 123 et ZE 117 pour une superficie totale de 4 234m² à l'euro symbolique.

Le Président invite les élus à l'autoriser à signer tout acte à intervenir.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

Jean-Jacques STOTER, vice-président, indique que cela a été voté par le SDIS dans le même sens.

Le Président confirme ces propos et rappelle qu'il demeure intéressant, dans le contexte actuel, de protéger une parcelle agricole et de revoir à l'économie la consommation de terres.

En l'absence d'autres questions et remarques, le Président propose de passer au vote concernant la modification de la délibération 127-2022 du 26 septembre.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 109 voix POUR et 3 non-participations au vote, AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

4.2.2. Modification de la délibération 129-2022 du 26 septembre 2022

Le Président informe l'assemblée que Mesdames Élise et Camille OGER prévoient l'implantation d'un crématorium pour animaux sur la ZA de Poix-de-Picardie et qu'à ce titre elles souhaitent procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle ZA 83 et ZA 86 pour une superficie d'environ 1 900 m² au prix de 10€ le m².

Cette délibération annule et remplace la délibération du 26 septembre 2022. En effet, la parcelle ZA 253, initialement identifiée pour accueillir ce projet est située à moins de 100m d'une habitation située dans un local industriel de la zone d'activités. Or, la réglementation relative à ce type de projet impose un éloignement de plus de 100m de toute habitation.

Le Président invite l'assemblée à l'autoriser à signer tout acte à intervenir.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

En l'absence de questions et remarques, le Président propose de passer au vote concernant la modification de la délibération 129-2022 du 26 septembre 2022.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 103 voix POUR, 1 voix CONTRE (BOUCRY Firmin), 5 ABSTENTIONS (CELISSE Gérard, FURGEROT Christian, BOSSU Jérémie, CLABAULT Lionel, CROSNIER Gérard) et 3 non-participations au vote, AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

5. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

5.1. Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de Beaucamps-le-Jeune.

Le Président rappelle que par correspondance du 15 septembre 2022, Monsieur le Préfet de la Somme a informé la communauté de communes d'une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Beaucamps-le-Jeune, présentée par la SARL FE Beaucamps-le-Jeune.

L'enquête publique se déroule du 3 novembre au 5 décembre inclus. Conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Communautaire peut se prononcer sur ce projet.

L'avis de l'Assemblée se doit d'être adressé en Préfecture au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique. La commission Aménagement de l'Espace, réunie le 6 octobre dernier, a émis un avis défavorable unanime sur ce dossier considérant que 2 éoliennes se trouvent à une distance inférieure à 1 000 mètres d'habitations.

Le Président invite les élus à délibérer sur ce dernier point et de maintenir cette règle d'un éloignement de 1 000 mètres des premières habitations.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

Le Président intervient suite à une question de la salle pour confirmer que la communauté de communes propose de s'opposer au projet.

En l'absence d'autres questions et remarques, le Président propose de passer au vote concernant la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de Beaucamps-le-Jeune.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, 81 voix CONTRE (AUBREE Pascal, AUZOU Emmanuel, BAYART Dominique, FROMENT Jean, BLONDIN David, BOHIN Pascal, BON Linda, BOSSU Jérémie, BOURGOIS Nicolas, BOUTON Pascal, BRUTELLE Hervé, BULCOURT Marc, CAULIER Amaury, CELISSE Gérard, CHOPIN Jean-Pierre, CROSNIER Gérard, de MONCLIN Arnaud, de PALMAERT Yolaine, DE SAINT GERMAIN Lyliane, de WAZIERS Isabelle, DELAIRE Rose-France, DESFOSSÉS Alain, DELATTRE Denis, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DOMART Alain, DOMISSE Thibaud, DUCROCQ Sylvie, ESCARD Marie-Elisabeth, FACQUET Agnès, FROIDURE James, FURGEROT Christian, GENTY Marcel, GERAUX Christophe, GLORIEUX Gérard, GOETHALS Eddy, GREVIN Cécile, GUICHARD Anthony, GUILBERT Francis, GUILLAIN Lionel, HEBERT Thierry, HERDUIN Michèle, HESSE Hervé, HUYON Jean-Luc, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LECLERCQ Geneviève, LEFEUVRE Jannick, LEFEVRE André, LUCET Éric, LEJEUNE Denis, LEMOINE Jacques, LENGLET Xavier, LEPINE Patrick, MALIVOIR Marcel, MARSEILLE Frédéric, MELLIER Martine, MIANNAY Wilfrid, MAGNIER Jean-

Marc, MISSIAEN Maryse, MOUTON Valérie, NOBLESSE Albert, NOPPE Robert, PADE Laurence, PIZZAFERRI Nathalie, PORTOIS Nicolas, PREMMEREUR Patricia, QUILLEN Jean-Claude, RENAUX Jean-Michel, RICOUART Jean-Pierre, RIMBAULT Patricia, DUPUY Gilles, ROBITAILLE Pierre, ROUX Alain, ROUZAUD Jean-Marie, SIMON André, STAMPER Michèle, FERTEL Nicole, TRABOUILLET Romuald, VASSEUR Dany, WATELAIN Philippe, WURMSER Marc), 16 ABSTENTIONS (HOUAS Jean-Claude, MARTIN Christophe, PERONNE Michèle, PRAT Philippe, STOTER Jean-Jacques, THIVERNY François, GRICOURT Corinne, BLAMPOIX Christophe, CHELLE POIRET Sabine, DANCOURT Daniel, VERDURE Hervé, DESPREAUX Xavier, DEVAUX Ginette, DUBOIS Jean, DUBOS Philippe, DUSSUELLE Dominique) et 3 non-participation(s) au vote, EMET un avis défavorable sur le dossier de demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur la commune de Beaucamps-le-Jeune.

6. VOIRIE

6.1. Fonds de concours

Le Président donne la parole à Pierre Robitaille, Vice-président en charge de la Voirie.

Pierre Robitaille, Vice-président en charge de la Voirie, invite l'assemblée à se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et d'autoriser votre président à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes.

Le fond de concours, versé par chaque commune ci-dessous, sera égal à 50 % du montant HT des travaux :

- Commune de VERGIES : travaux de bordurage rue des canadiens pour un montant HT de 9 013,70 €.
- Commune de INVAL BOIRON : travaux de bordurage rue du moulin pour un montant HT de 8 230,73 €.
- Commune d'Airaines : travaux de bordurage rue Jules LEVIS pour un montant HT de 3 715,65 €.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

En l'absence de questions et remarques, le Président propose de passer au vote concernant les fonds de concours à intervenir auprès des communes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et d'autoriser votre président à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 102 voix POUR, 1 voix CONTRE (DUCHAUSOY Stéphane), 1 ABSTENTION (SIMON André) et 8 non-participations au vote, DECIDE de solliciter les fonds de concours pour travaux de voirie auprès des communes ci-dessus mentionnées.

7. INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Le Président rappelle que la conférence des Maires aura lieu le jeudi 17 novembre à 18h00 à Molliens-Dreuil. Le PLUi de la CC du Sud-Ouest Amiénois et le projet de la cuisine centrale seront évoqués lors de cette conférence.

Le Président indique par ailleurs que le déplacement pour le Salon des Maires aura lieu le jeudi 24 novembre et que les élus peuvent encore s'inscrire.

Enfin, le Président annonce que le prochain conseil ayant trait au budget 2023 se déroulera le lundi 19 décembre à 9h30 au cinéma Le Trianon.

8. QUESTION(S) DIVERSE(S)

Le Président indique qu'un cartable a été oublié il y a un an lors d'un conseil communautaire.

Le Président s'enquiert de questions diverses.

Frédéric MARSEILLE, commune de THOIX, rappelle que le conseil communautaire souhaitait acheter un logiciel de sécurisation des bulletins de paie. Il voudrait savoir si cet achat a été réalisé.

Laurent SNOECK, directeur général des services, répond que cela est bien prévu au budget 2023 et explique que les services auditionnent différents prestataires.

Le Président s'enquiert d'autres questions diverses.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président en charge de la Mobilité revient sur le sujet des véhicules électriques. Il rappelle que les assistantes et auxiliaires de vie souhaitent conduire de tels véhicules, mais que le BSR est nécessaire. Or, certaines ne l'ont pas. Il demande donc si, sur les 11 véhicules prévus, certains sont déjà utilisés, afin de pouvoir en faire état.

Le Président répond que les véhicules ne sont pas encore arrivés et qu'une certaine appréhension des auxiliaires de vie est notable.

Le Président après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'autres questions diverses clôt la séance à 21h05.

Le secrétaire de séance

Alain CALIPPE



Le Président

Alain DESFOSSÉS

